

Mémoire déposé par l'**ADISQ**  
à la **Commission d'examen sur la fiscalité québécoise**

Octobre 2014

## **LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE**

**Une mesure fiscale structurante et essentielle pour la  
musique et le spectacle québécois**



---

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	I
TABLE DES FIGURES	III
TABLE DES TABLEAUX	IV
1. PRINCIPAUX ARGUMENTS	1
1.1 L'ADISQ ET LA PRODUCTION MUSICALE ET DE SPECTACLES DU QUÉBEC	1
1.2 UNE MESURE SANS NUANCE	2
1.3 CHOISIR LA VITALITÉ CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC	4
2. LA RÉALITÉ DE L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE ET DU SPECTACLE	6
2.1 LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE	6
2.1.1 Le marché de l'enregistrement sonore	6
2.1.2 Le marché québécois du spectacle	10
2.1.3 L'impact économique de l'industrie de la musique et du spectacle	13
2.2 LES ENTREPRISES QUI COMPOSENT L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE ET DU SPECTACLE	18
2.3 UNE PRISE DE RISQUE CONSTANTE ET UN FAIBLE NIVEAU DE RENTABILITÉ	21
2.4 UNE INDUSTRIE CULTURELLE VIVANTE, DYNAMIQUE ET CONCURRENTIELLE	27
2.5 LES IMPACTS NÉGATIFS DES COUPES DE CIR	30
2.5.1 Les effets des coupes sur les projets d'enregistrement et de production de spectacles	30
2.5.2 Les effets sur les stratégies d'entreprises	36
2.5.3 Estimation des impacts négatifs sur l'économie québécoise	43
3. UNE DYNAMIQUE AVANT TOUT CULTURELLE	46
3.1 UN SECTEUR DE LA MUSIQUE AU RYTHME DE LA CULTURE DU QUÉBEC	46
3.2 UN CHOIX DE SOCIÉTÉ	48
3.3 LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE : UN OUTIL EFFICACE	49
4. EN CONCLUSION	52
4.1 QUELLE SERA L'AMPLEUR DE L'IMPACT DE LA BAISSÉ DU CIR?	52
4.2 FAIRE LE CHOIX D'UN AVENIR MEILLEUR	53
ANNEXE 1 - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE 108 ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DU SECTEUR DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS (2013-2014)	55
ANNEXE 2 - ÉVOLUTION SUR 5 ANS DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA PRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET DE SPECTACLES	56

ANNEXE 3 - PRINCIPALES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DES CRÉDITS D'IMPÔT EN MATIÈRE D'ENREGISTREMENT SONORE ET DE SPECTACLES	57
ANNEXE 4 - MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DES CRÉDITS D'IMPÔT EN MATIÈRE D'ENREGISTREMENT SONORE ET DE SPECTACLES	60

## TABLE DES FIGURES

fig.1	Structure industrielle de l'enregistrement sonore*	14
fig.2	Comparaison des niveaux des revenus fiscaux et parafiscaux et des subventions des gouvernements du Québec et fédéral pour le secteur de la musique et du spectacle	17
fig.3	Distribution du nombre d'entreprises de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec selon le nombre d'employés	18
fig.4	Distribution du nombre d'entreprises de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec selon le niveau de revenus	19
fig.5	Parts de marché des entreprises canadiennes indépendantes en matière de ventes d'enregistrements sonores en Ontario, en Alberta et au Québec	28
fig.6	Parts de marché des artistes canadiens en matière de ventes d'enregistrements sonores en Ontario, en Alberta et au Québec	29

## TABLE DES TABLEAUX

tab.1	Enregistrements sonores vendus sur support physique	6
tab.2	Enregistrements sonores vendus selon différents formats en 2012 et 2013 (milliers d'unités)	8
tab.3	Évolution du marché numérique légal dans le monde	9
tab.4	Statistiques des représentations payantes en arts de la scène selon le genre de spectacle - 2008 à 2013	12
tab.5	Impact économique pour le Québec de dépenses d'exploitation de 261,5 M\$ des entreprises québécoises du disque et du spectacle de variétés au Québec pour l'année 2014	16
tab.6	Évolution des ventes d'albums d'artistes québécois et québécois francophones selon le niveau des ventes	21
tab.7	État des revenus et des dépenses de 108 entreprises québécoises du secteur du disque et du spectacle de variétés, selon la tranche de revenus, 2013-2014	23
tab.8	Évolution de la situation financière d'un échantillon de 70 entreprises ayant déposé au PADISQ 2009-2010 à 2013-2014	24
tab.9	Évolution sur 4 ans des aides financières de la SODEC au secteur de la musique et du spectacle	26
tab.10	Effets de la baisse de 20 % des CIR sur 5 exemples de production	31
tab.11	Simulation d'une coupe de 20 % des revenus tirés par les entreprises des CIR (tous les autres revenus et les dépenses égaux par ailleurs)	32
tab.12	Comparaison entre les budgets de production d'enregistrement sonore d'artistes établis et d'artistes de la relève	34
tab.13	Impact économique pour le Québec de la baisse des dépenses d'exploitation des entreprises québécoises du disque et du spectacle de variétés au Québec pour l'année 2014 selon trois scénarios	44
tab.14	Part de la main-d'œuvre admissible sur les frais de production admissibles des enregistrements sonores	64

tab.15	Part de la main-d'œuvre admissible sur les frais de production admissibles de spectacles	65
tab.16	Résumé des possibilités de bonifications	67
tab.17	Bonifications de taux applicables	68
tab.18	Évaluation des coûts des bonifications basée sur 12 mois – 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et nombre de projets – ENREGISTREMENT SONORE	69
tab.19	Évaluation des coûts des bonifications basée sur 12 mois – 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et nombre de projets – SPECTACLE MUSICAL	69
tab.20	Évaluation des coûts des bonifications basée sur 12 mois – 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et nombre de projets – SPECTACLE D'HUMOUR	70

## 1. PRINCIPAUX ARGUMENTS

### 1.1 L'ADISQ ET LA PRODUCTION MUSICALE ET DE SPECTACLES<sup>1</sup> DU QUÉBEC

Depuis 1978, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) travaille à la survie et à l'épanouissement, au Québec, d'une production musicale et scénique indépendante, forte, originale et innovatrice

L'industrie de la musique et du spectacle a quelque chose de magique. Les paillettes, des talents hors normes, la notoriété des artistes et les grands succès populaires peuvent aisément faire croire que cette industrie croule sous l'argent. Ce n'est définitivement pas le cas au Québec. Exposée à la concurrence de grandes entreprises internationales et soumise à de multiples révolutions numériques depuis 15 ans, l'industrie locale est essentiellement constituée de petites et moyennes entreprises qui luttent pour la survie et le développement durable de la musique et du spectacle québécois.

L'ADISQ regroupe plus de 200 membres, les deux tiers sont des producteurs<sup>2</sup> d'enregistrements sonores ou de spectacles et parmi eux 80 % sont des entreprises qui comptent quatre employés ou moins. Seulement une petite poignée d'entreprises dispose de plus de 20 employés. Le chiffre d'affaires moyen des producteurs<sup>3</sup> au Québec est de près de 1,5 M\$ tandis que le chiffre d'affaires médian se situe à 470 000 dollars. Le bénéfice avant impôt et profit extraordinaire de l'industrie en

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de ce mémoire, la production de spectacles ne concerne que la musique et l'humour. L'ensemble des résultats communiqués exclut donc d'autres disciplines comme le cirque, la magie ou encore le théâtre qui sont admissibles au CIR à la production de spectacles, mais qui ne sont pas représentées par l'ADISQ.

<sup>2</sup> **Producteur de spectacle** : Le rôle du producteur du spectacle est à la fois artistique, technique et financier. Il est responsable de la conception, de la réalisation, du budget et de l'engagement des différentes personnes requises pour la représentation du spectacle. Détenteur des droits d'exploitation du spectacle, le producteur peut le diffuser lui-même ou faire affaire avec un diffuseur par l'intermédiaire, ou non, d'un agent de spectacle.

**Producteur d'enregistrement sonore** : Le rôle du producteur d'enregistrement est à la fois artistique, technique et financier. Un producteur de disques est une personne ou une société qui assume les frais liés à l'enregistrement sonore d'une œuvre musicale. Il est responsable de la conception, de la réalisation, du budget et de l'engagement des différentes personnes requises pour la production de bandes maîtresses où sont fixées l'exécution sonore d'une œuvre artistique en vue d'en permettre la reproduction sur support physique ou dématérialisé. Il possède parfois sa propre étiquette de disques. Il est propriétaire de la bande maîtresse et donc détenteur des droits d'exploitation du disque.

<sup>3</sup> Source : SODEC (2014), Situation financière des entreprises du PADISQ 2013-14.

2013 n'est que de 7,1 % (voir annexe 1). Comme les aides sélectives et les crédits d'impôt en provenance du gouvernement du Québec génèrent 9,8 % des revenus, la moindre diminution de ces subsides menace de façon déterminante les équilibres financiers des entreprises.

## 1.2 UNE MESURE SANS NUANCE

Lors du Discours sur le budget prononcé à l'Assemblée nationale le 4 juin 2014, M. Carlos Leitão, Ministre des Finances, a annoncé une diminution des dépenses fiscales et l'application de mesures à cet égard visant « de nombreuses aides fiscales ciblées pour les entreprises, notamment pour les grandes sociétés »<sup>4</sup>. Conséquemment, le Ministre faisait part d'une « réduction de 20 % des taux de crédits d'impôt », une mesure qui concerne directement les crédits d'impôt remboursables (CIR) en matière d'enregistrement sonores et de production de spectacles.

Les membres de l'ADISQ sont à la tête d'entreprises et ils sont donc parfaitement placés pour comprendre l'exigence d'une gestion rigoureuse. Toutefois lorsqu'il est annoncé que la mesure cible de « grandes sociétés », ils ont quelques difficultés à se sentir concernés. Ces grandes entreprises existent dans l'industrie de la musique et du spectacle, mais aucune n'est québécoise ni même canadienne. On les appelle les *majors* : elles sont trois<sup>5</sup> sur notre marché, elles sont dominantes à l'échelle mondiale et accaparent à elles seules près de 85 % des ventes au Canada. Le Québec fait figure d'exception culturelle : les entreprises québécoises y maintiennent des parts de marché significatives, notamment en matière d'enregistrements sonores avec une part importante de 41 % des ventes d'albums physiques et 25 % des ventes d'albums numériques<sup>6</sup>. Ces entreprises indépendantes produisent 95 % des contenus musicaux du Québec.

---

<sup>4</sup> Discours sur le budget, Juin 2014, Budget 2014-2015, Prononcé à l'Assemblée nationale par M. Carlos Leitão, ministre des Finances, le 4 juin 2014.

<sup>5</sup> Universal Music Group (UMG), Sony Music et Warner Music Group (WMG).

<sup>6</sup> Soundscan Analyse pour l'ADISQ, analyse basée sur les TOP 500 des albums / pistes les plus vendus dans chacune des provinces en 2013.

Lors du discours, M. Carlos Leitão parle de « mesures coûteuses », de dépenses qui croîtraient plus rapidement que l'économie. Les faits pour notre secteur sont les suivants :

- Les montants totaux pour les CIR pour l'enregistrement sonore et la production de spectacles de musique et d'humour sont stables depuis 5 ans autour de 10,7 M\$. En fait, ils ont même baissé sur cette période si l'on tient compte de l'inflation (voir annexe 2).
- Ce montant ne représente que 5 % de l'aide fiscale à la culture et 0,44 % de l'ensemble des aides fiscales du gouvernement en 2013-2014<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Document de présentation du Budget 2014 -2015 utilisé dans le cadre de La rencontre avec les intervenants du secteur culturel en juillet 2014, niveau de l'aide fiscale en 2013-2014, page 19.

Une coupe de 20 % du CIR correspond à une économie potentielle en dépenses fiscales d'environ 2 M\$ pour le gouvernement par année. C'est une somme modeste à l'échelle de l'intervention gouvernementale. Pour notre secteur, c'est une saignée qui menace la vitalité d'une industrie culturelle essentielle au dynamisme artistique et identitaire du Québec.

Ce mémoire démontre d'ailleurs que les impacts négatifs de cette coupe risquent d'affaiblir toute une filière économique et ainsi réduire les revenus gouvernementaux. Ce faisant, la mesure va également accroître la présence d'acteurs internationaux qui récolteront à l'étranger les dépenses faites par les consommateurs du Québec. Au final, l'économie attendue risque d'être nulle alors que les effets nuisibles de la mesure éroderont durablement la compétitivité de l'industrie québécoise de la musique et du spectacle.

### 1.3 CHOISIR LA VITALITÉ CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

L'ADISQ demande à la Commission de proposer au gouvernement de rétablir les CIR pour l'enregistrement sonore et la production de spectacles au niveau où ils étaient. Collectivement, nous ne pouvons nous permettre de courir ce risque : ces coupes conjoncturelles affaiblissent le développement structurel d'un secteur d'activités essentiel à la culture québécoise et déjà grandement fragilisé.

Pour vous en convaincre, ce mémoire montre que:

- Les secteurs de l'enregistrement sonore et de la production de spectacles sont dans une situation précaire. Cette industrie est soumise depuis une quinzaine d'années à de profonds et rapides changements, notamment technologiques, qui continuent de menacer cruellement sa survie et son développement durable.
- Les entreprises du Québec ont réagi vigoureusement à ces changements successifs, mais il demeure que malgré cette vitalité, le niveau de rentabilité demeure faible et la prise de risque importante et constante.
- Le Québec a su développer et préserver depuis plus de 35 ans une industrie locale, vivante, dynamique et surtout concurrentielle face aux acteurs

internationaux. Elle est au cœur de la reconnaissance du Québec créatif et participe activement à son rayonnement mondial.

- Les impacts négatifs de la réduction des CIR peuvent être estimés et simulés. Les conséquences d'un tel choix seront analysées avec et au-delà des chiffres notamment en matière de stratégies industrielles.
- L'industrie de l'enregistrement sonore et de la production de spectacles s'inscrit avant tout dans une dynamique culturelle. L'introduction des CIR correspond à un choix de société. Cette mesure, dans notre secteur, est un outil efficace et bien administré.

Au terme de ce développement, le lecteur sera en mesure de conclure que les effets d'une coupe des CIR est un mauvais choix pour les arts et la culture, pour l'économie et plus globalement pour l'affirmation et la vitalité de la société québécoise. L'ADISQ formule alors des propositions en vue d'améliorer l'efficacité et l'impact des CIR afin de renforcer la compétitivité de l'industrie de la musique et du spectacle du Québec et ainsi de contribuer à l'objectif du gouvernement de soutenir la stabilité de l'économie et la croissance économique.

**Compte tenu de ce qui précède, l'ADISQ demande :**

- 1. Qu'aucune coupe supplémentaire ne soit appliquée aux programmes de crédits d'impôt enregistrements sonores et spectacle et que les taux ainsi que les plafonds de ces programmes soient rétablis aux niveaux qui prévalaient avant le budget du Québec du 4 juin 2014.**
- 2. Que les demandes de modifications de l'ADISQ afin de rendre les programmes de crédits d'impôt plus efficaces soient analysées et accueillies par la Commission.**

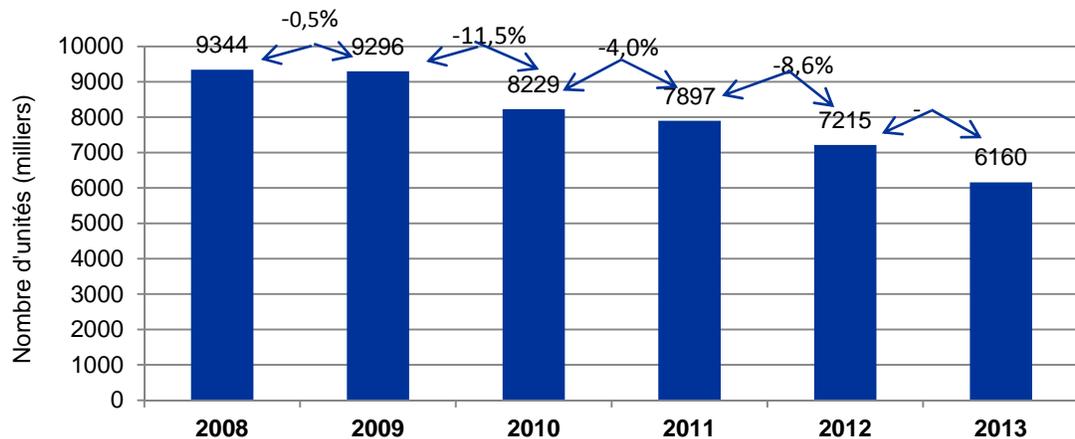
## 2. LA RÉALITÉ DE L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE ET DU SPECTACLE

### 2.1 LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

#### 2.1.1 Le marché de l'enregistrement sonore

Le marché de la musique subit de façon accélérée de profondes transformations qui forcent ses acteurs à revoir rapidement leurs modes de production, de diffusion, de promotion et de distribution des œuvres musicales. La vente de CD était à la base même de l'économie de l'industrie de la musique depuis les années 80. Ce marché traditionnel décroît de façon tendancielle depuis le tournant du millénaire sous l'effet de la montée en puissance de la distribution numérique, légale et illégale. En 2013, les ventes d'albums physiques ont connu leur plus forte baisse annuelle depuis 2008 : la baisse du nombre d'albums physiques vendus au Québec entre 2008 et 2013 atteint 34,1 % (tableau 1). Cette tendance est mondiale.

**tab.1 Enregistrements sonores vendus sur support physique au Québec, 2008-2013 (milliers d'unités) <sup>8</sup>**



<sup>8</sup> Source : Nielsen Soundscan, compilation par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. Note : Inclut les CD, les singles, les cassettes et les disques vinyles. Exclut les enregistrements vidéo.

Étant donné la coexistence durable des univers physique et numérique, l'industrie continue de produire et de commercialiser des formats physiques tout en investissant massivement pour prendre place dans le marché numérique. Bien que les ventes sur support numérique augmentent au Québec, les chiffres de ventes (tant en nombre d'unités qu'en revenus) demeurent bien en deçà du niveau des ventes sur support physique. La croissance enregistrée sur le marché numérique ne compense malheureusement pas les baisses de vente enregistrées sur support physique. Durant cette période, pour des pays plus avancés dans leur virage numérique comme la France ou les États-Unis, en plus des ventes d'albums physiques, les ventes de pistes et d'albums numériques ont également connu des baisses entre 2012 et 2013 : un constat qui n'annonce rien de bon pour l'industrie québécoise (tableau 2). En 2013, en équivalent d'albums (physiques et numériques), il s'est vendu 3,4 millions d'albums de moins qu'en 2005 au Québec. Et rien n'indique un changement dans cette tendance puisque les résultats partiels pour l'année 2014 sont alarmants : en date du 31 août 2014, les ventes des albums et des pistes numériques sont respectivement en baisse de 2,9 % et de 13,6 % par rapport à la même période l'an dernier. Si la tendance se maintient, 2014 sera la première année où l'on observera au Québec une baisse des ventes de pistes numériques<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Source : [http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/culture/enregistrement-sonore/vente/nombre\\_hebdomadaire.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/culture/enregistrement-sonore/vente/nombre_hebdomadaire.html)

**tab.2 Enregistrements sonores vendus selon différents formats en 2012 et 2013 (milliers d'unités)**

	Albums physiques*			Albums numériques			Pistes numériques		
	2012	2013	Variation	2012	2013	Variation	2012	2013	Variation
<b>Québec</b>	7 215	6 160	<b>-14,6 %</b>	1 848	2 003	<b>8,4 %</b>	16 730	16 929	<b>1,2 %</b>
<b>Canada</b>	20 800	17 900	<b>-13,9 %</b>	10 500	11 400	<b>8,6 %</b>	114 300	116 100	<b>1,6 %</b>
<b>France</b>	44 600	n.d.	<b>n.a.</b>	7 600	7 300	<b>-3,9 %</b>	44 100	40 500	<b>-8,2 %</b>
<b>États-Unis</b>	198 000	172 000	<b>-13,1 %</b>	117 700	117 600	<b>-0,1 %</b>	1 336 000	1 259 000	<b>-5,8 %</b>

\* Inclut les CD, les singles, les cassettes et les disques vinyles.

Sources: OCCQ pour le Québec; Nielsen SoundScan pour le Canada; SNEP pour la France; Nielsen Soundscan pour les États-Unis.

Aux investissements déjà considérables et risqués dans le marché du CD musical, s'ajoutent aujourd'hui des dépenses importantes pour adapter la production, la gestion, la diffusion et la promotion au modèle numérique. De nouveaux joueurs sont apparus dans ce secteur d'activités comme des sociétés de haute technologie ou des entreprises de télécommunications. Les plateformes de musique en ligne se multiplient et il est de plus en plus difficile de se démarquer dans cet univers d'abondance de contenus (tableau 3). L'industrie est donc forcée d'augmenter ses investissements pour bien positionner le contenu québécois à la fois dans les segments traditionnels du marché et dans les multiples segments ouverts par le numérique.

**tab.3 Évolution du marché numérique légal dans le monde**

	2003	2009	2013
Nombre de services légaux autorisés	Moins de 50	Plus de 400	Environ 450
Nombre de pièces disponibles	1 million	Plus de 11 millions	Environ 37 millions
Valeur des ventes de musique numérique	20 millions de \$US	4,4 milliards de \$US	5,9 milliards de \$US
Part du numérique dans l'ensemble des ventes de musique dans le monde	0 %	27 %	39 %

Source: IFPI, Digital Music Report 2010 et 2014.

La dernière mutation en date du secteur est le développement des services d'écoute de musique en ligne sans téléchargement : le *streaming*. Ces services sont en plein essor. Leur part dans les revenus provenant du numérique est passée de 9 % à 27 % de 2008 à 2013<sup>10</sup>. En plus des radios traditionnelles qui diffusent leur contenu sur Internet, plusieurs services exclusivement diffusés sur le Web ont vu le jour donnant accès à une offre musicale considérable offerte gratuitement (avec publicité, comme à la radio) ou par abonnement. Parmi les services les plus connus d'entre eux, on citera Deezer, Spotify ou encore Songza, mais c'est encore YouTube (propriété de Google) qui domine l'écoute de musique en ligne.

Malheureusement, ces sites d'écoute de musique en ligne ne semblent pas pouvoir assurer un revenu équitable à l'ensemble des acteurs dans le milieu de la musique. Tim Westergren, le fondateur du service d'écoute de musique en continu le plus populaire aux États-Unis, Pandora, a récemment affirmé publiquement qu'un artiste dont l'une des chansons joue 1 million de fois sur ce service recevra 1 370 \$. Au Canada, la Commission du droit d'auteur a fixé à 10,2 cents<sup>11</sup> par millier d'écoutes les redevances que les services de *streaming* doivent verser à la Société canadienne de

<sup>10</sup> IFPI Digital Music Report 2014, [www.ifpi.org/downloads/Digital-Music-Report-2014.pdf](http://www.ifpi.org/downloads/Digital-Music-Report-2014.pdf)

<sup>11</sup> Ce tarif concerne les artistes interprètes et les producteurs.

gestion collective Ré :Sonne pour l'utilisation d'enregistrements sonores dans le cadre de leur webdiffusion non interactive et semi-interactive. Avec un tel tarif, il faut 100 millions d'écoutes pour générer un revenu de 10 000\$ que se partagent, à parts égales, les artistes et les producteurs au Canada. Et comme les services étrangers de musique en diffusion continue disponibles au Canada font très peu de visibilité au contenu national, cela ne laisse entrevoir que de très faibles retombées pour le contenu local.

### 2.1.2 Le marché québécois du spectacle

Au Québec, les revenus tirés des spectacles ne peuvent pas compenser le déclin économique du secteur de l'enregistrement sonore. Si effectivement, à l'échelle internationale, quelques grandes stars ou groupes à la réputation bien établie parviennent à générer des revenus significatifs grâce à des tournées, la réalité du marché québécois, et en particulier sa petitesse, fait que les revenus tirés des spectacles et des tournées au Québec permettent difficilement d'atteindre un seuil de rentabilité acceptable.

D'un point de vue artistique, avec la baisse des ventes d'albums observée au cours des dernières années, le spectacle joue un rôle de plus en plus central dans le développement des carrières des artistes de la chanson. D'un point de vue stratégique, les entreprises dont les activités étaient centrées sur la production d'enregistrements sonores ont dû diversifier leurs activités, notamment en devenant actives en matière de production de spectacles.

Les statistiques du spectacle de chansons sont très préoccupantes (tableau 4). Dans le cas de la chanson anglophone, les baisses sont contenues, mais ce sont très majoritairement la présentation de spectacles d'artistes étrangers qui explique ce résultat. D'un point de vue concurrentiel, l'industrie américaine subissant aussi la crise du marché de la musique, les spectacles de leur artiste de renom ont tendance à déborder au Québec, non seulement à l'occasion de grands festivals ou dans de grandes salles, mais aussi dans le réseau des salles de petite et moyenne taille.

Dans le cas de la chanson francophone (les artistes sont alors essentiellement des Québécois), les résultats sont nettement plus préoccupants : la demande et l'offre de

spectacles de chanson francophone sont en baisse. Le sursaut des revenus de billetterie en 2013 est conjoncturel : il est le fruit de la conjonction exceptionnelle de quelques spectacles essentiellement diffusés dans de très grandes salles<sup>12</sup>.

Catherine Simard directrice générale de l'Agence Spectra résume bien la situation dans une entrevue accordée à The Gazette:

*«Back in the day, (Michel) Rivard or (Richard) Seguin set up shop at the Spectrum and they played night after night. Fifteen years ago, Jean Leloup could sell out Metropolis 10 or 12 times. Now someone like Louis-Jean Cormier, it's going super great for him, and he'll do one Metropolis. A few years ago, a show in Montreal was a source of revenue for our artists. Nowadays, a show in Montreal is almost always a money-loser. We do it just because we can do TV shows and do promotion.»<sup>13</sup>*

---

<sup>12</sup> En 2013, les spectacles de Ginette Reno et de Marie-Mai dans de grandes salles ont connu un fort succès. Les 60 000 billets vendus pour le spectacle de Céline Dion sur les Plaines d'Abraham contribuent également à faire de 2013 une année atypique. Ces informations sont tirées des propos de Catherine Simard rapportés dans l'article suivant : Brendan Kelly, 30 Sep 2014, Big stars key at Quebec box, The Gazette.

<sup>13</sup> Brendan Kelly, 30 Sep 2014, Big stars key at Quebec box, The Gazette.

**tab.4 Statistiques des représentations payantes en arts de la scène selon le genre de spectacle - 2008 à 2013**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Chanson francophone</b>						
Revenus de billetterie	21 850 717	27 582 020	23 551 343	17 822 168	29 199 165	31 242 909
Assistance payante	726 275	840 714	738 624	560 353	797 364	758 468
Nombre de représentations	2 557	2 612	2 326	2 143	2 563	2 414
<b>Chanson anglophone</b>						
Revenus de billetterie	76 310 034 <sup>14</sup>	61 458 051	44 920 922	71 151 205	69 184 407	46 410 878
Assistance payante	1 183 953	1 099 421	889 888	1 266 227	1 206 724	894 379
Nombre de représentations	1 376	1 475	1 337	1 742	1 496	1 362
<b>Humour</b>						
Revenus de billetterie	35 106 620	45 536 520	31 930 442	30 069 461	42 557 834	47 735 360
Assistance payante	1 005 170	1 114 598	886 689	863 778	1 171 795	1 370 742
Nombre de représentations	1 820	2 069	1 888	1 873	2 322	2 766
<b>Chanson québécoise (toutes langues confondues)</b>						
Revenus de billetterie	49 233 486	40 524 973	26 530 704	22 384 684	32 639 588	34 710 166
Assistance payante	1 052 416	1 054 774	842 261	726 972	933 797	847 288
Nombre de représentations	3 065	3 173	2 759	2 831	3 039	2 801

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

<sup>14</sup> Résultats pour les chansons anglophone ET autres langues car, en 2008, l'OCCQ n'a pas ventilé la chanson anglophone et la chanson en d'autres langues que le français ou l'anglais.

En matière de chanson québécoise (toutes langues confondues), les résultats sur les six dernières années sont sans appel : les revenus de billetterie baissent de 29 %, l'assistance payante décline de 19 % et le nombre de représentations est en retrait de 9 %. C'est dans cette conjoncture particulièrement difficile que les producteurs de spectacles opèrent au Québec. La production de spectacles est donc un exercice à haut risque où les niveaux moyens de rentabilité sont faibles. Les cachets stagnent depuis plusieurs années et la présence des productions étrangères (essentiellement anglophones) s'amplifie accentuant une concurrence déjà féroce.

### 2.1.3 L'impact économique de l'industrie de la musique et du spectacle<sup>15</sup>

La valeur des dépenses des entreprises québécoises de l'industrie de la musique et du spectacle est estimée à 261,5 M\$ en 2013 selon les informations de la SODEC<sup>16</sup>. Cet échantillon ne représente pas la totalité de l'industrie de la musique et du spectacle active au Québec. Il est toutefois exclusivement constitué d'entreprises dont la propriété est à 100 % québécoise et représente la très grande majorité des entreprises québécoises du secteur et de l'activité économique. Ce montant ne traduit aussi qu'une petite partie de l'activité de la filière musicale au Québec :

- En matière d'enregistrement sonore, ce montant ne couvre ainsi que les activités des entreprises actives en matière de création, de production de contenu et de promotion et de mise en marché (voir figure 1, les activités encadrées en bleu). Ce montant ne couvre donc pas, par exemple, les activités de distribution ou de commerce de détail ni les activités de diffusion à la télévision ou à la radio.
- En matière de spectacles, les activités touchent la production des spectacles. La diffusion n'est pas concernée<sup>17</sup> ni les nombreux fournisseurs de services.

---

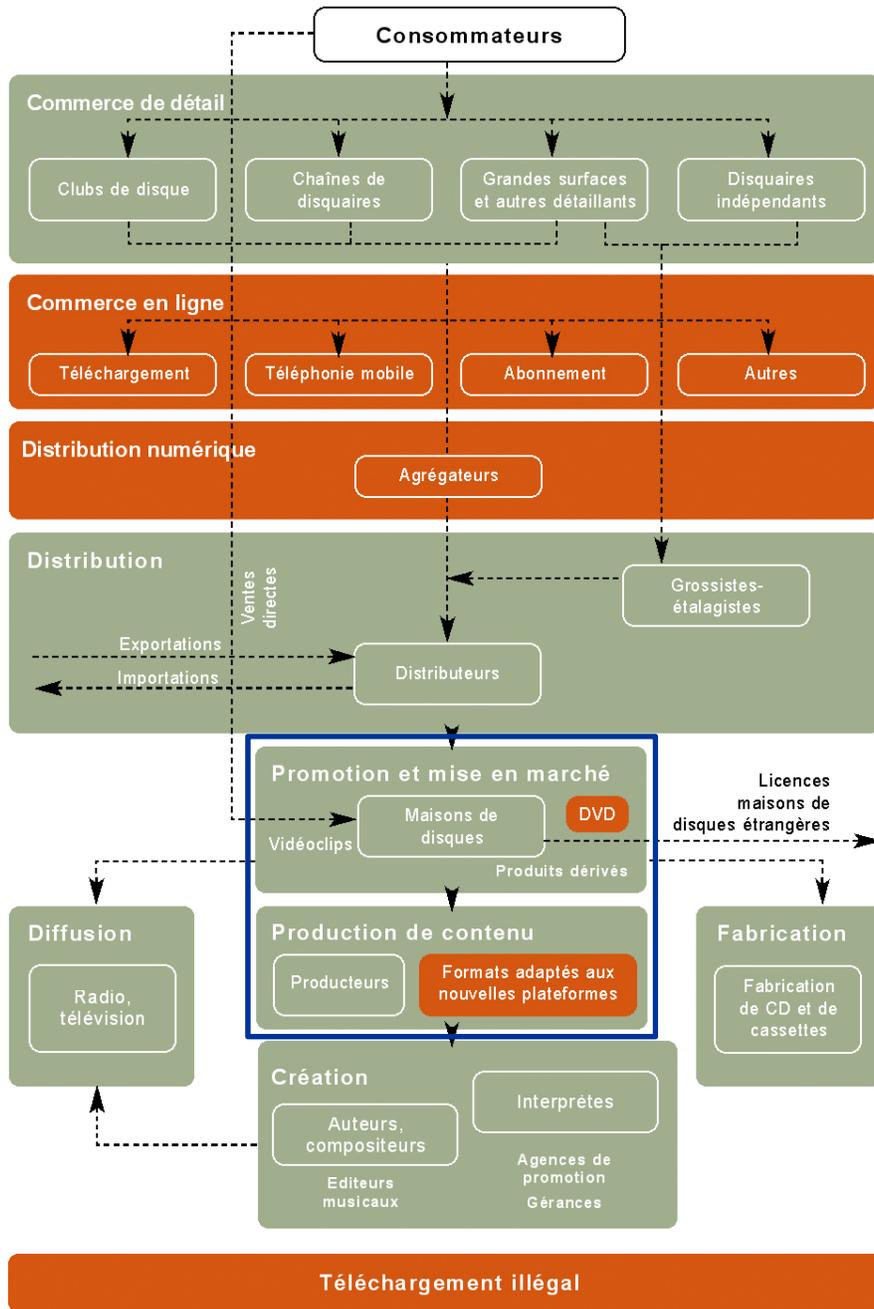
<sup>15</sup> L'impact économique a été calculé à l'aide du modèle intersectoriel du Québec de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

<sup>16</sup> L'estimation des dépenses repose sur un échantillon de 111 entreprises. Seules les dépenses associées à la production d'enregistrements sonores et de spectacles sont prises en compte. Ces données ont été fournies et traitées par la SODEC.

<sup>17</sup> À titre indicatif, les dépenses d'exploitation des diffuseurs pluridisciplinaires en 2008-2009 étaient de 164 M\$.

Source : DS 20|07, septembre 2009, Étude sur les coûts de la diffusion chez les diffuseurs pluridisciplinaires membres de RIDEAU.

fig.1 Structure industrielle de l'enregistrement sonore\*



\* Note : le cadre bleu circonscrit les activités prises en compte dans le cadre du calcul de l'impact économique.

Source : ADISQ (février 2009) Investir les nouveaux marchés – Investir la scène; L'industrie québécoise de la musique en 2009 : L'urgence d'agir.

L'industrie de la musique et du spectacle est l'une des composantes du secteur culturel canadien qui, selon Statistique Canada<sup>18</sup>, représentait 3,1 % du PIB du pays et 657 000 emplois en 2010. Au Québec, le secteur culturel joue un rôle plus important puisqu'il représente 4,5 % du PIB de la province et 130 000 emplois.<sup>19</sup>

L'ensemble des fonctions de l'industrie de la musique et du spectacle sont largement interdépendantes. Toutefois, il est reconnu que les activités de production sont particulièrement génératrices de valeur; elles animent et dynamisent l'ensemble de la filière.

L'impact économique des dépenses de ces entreprises de production de contenus sur l'économie québécoise peut être estimé à 3 400 emplois (équivalents personnes-année) et à 177 M\$ en salaires et traitements versés, tandis que leur contribution au PIB (valeur ajoutée au prix de base) s'élevait à 212,5 M\$.

Ces dépenses ont permis de générer des revenus fiscaux de 30,5 M\$ pour les gouvernements, dont près de 19 M\$ pour le gouvernement du Québec et 11,5 M\$ pour le gouvernement du Canada. Elles ont également généré des recettes parafiscales de 32 M\$, dont 26,5 M\$ au Québec et 5,5 M\$ au fédéral (tableau 5).

---

<sup>18</sup> Statistique Canada (10 septembre 2014) Compte satellite de la culture du Canada 2010.  
<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140910/dq140910b-fra.htm>

<sup>19</sup> Informations communiquées par M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec lors du lancement du Plan culturel numérique du Québec le 29 septembre 2014.

**tab.5 Impact économique pour le Québec de dépenses d'exploitation de 261,5 M\$ des entreprises québécoises du disque et du spectacle de variétés au Québec pour l'année 2014<sup>20</sup>**

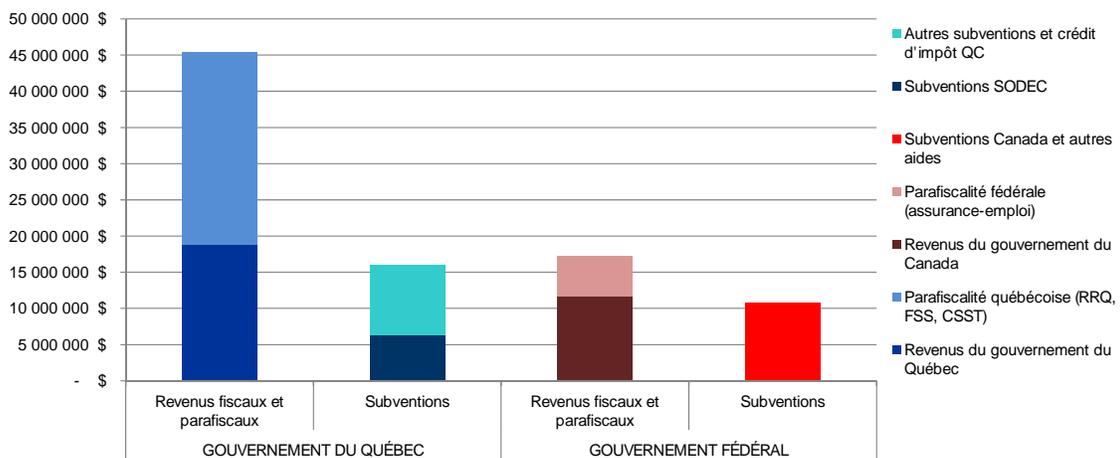
Catégorie	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
<b>Main-d'œuvre (années-personnes)</b>	<b>2 534,2</b>	<b>908,1</b>	<b>3 442,4</b>
<i>Salariés</i>	2 534,2	708,4	3 242,7
<i>Autres travailleurs</i>	-	199,7	199,7
<i>En milliers de dollars de 2014</i>			
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>150 957,0</b>	<b>61 708,0</b>	<b>212 665,0</b>
<i>Salaires et gages avant impôts</i>	146 720,0	30 652,0	177 372,0
<i>Revenu net entreprises individuelles</i>	-	8 174,0	8 174,0
<i>Autres revenus bruts avant impôts</i>	4 237,0	22 882,0	27 119,0
Revenus du gouvernement du Québec	15 299,6	3 512,6	18 812,2
Parafiscalité québécoise (RRQ, FSS, CSST) <sup>21</sup>	21 952,0	4 648,0	26 600,0
<b>Total provincial</b>	<b>37 251,6</b>	<b>8 160,6</b>	<b>45 412,2</b>
Revenus du gouvernement du Canada	9 765,0	1 874,2	11 639,2
Parafiscalité fédérale (assurance-emploi)	4 523,0	1 057,0	5 580,0
<b>Total fédéral</b>	<b>14 288,0</b>	<b>2 931,2</b>	<b>17 219,2</b>

<sup>20</sup> Source : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques. Référence : 20141003-1-1 2010A-2014A à partir de données fournies par la SODEC en matière de dépenses.

<sup>21</sup> Certaines de ces sommes ne font pas partie du revenu consolidé du gouvernement du Québec. Toutefois, les résultats communiqués par l'ISQ ne permettent pas de les distinguer.

Le gouvernement du Québec retire donc des bénéfices de ses investissements en musique : les revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement du Québec sont de près de 45,5 M\$. Il tire donc à lui seul les trois quarts des revenus fiscaux et parafiscaux générés par l'industrie de la musique et du spectacle (figure 2). Comme l'aide publique provenant du Québec aux entreprises du secteur totalise environ 16 M\$, toutes sources confondues, on peut donc dire que le gouvernement du Québec obtient un rendement d'environ 185 % sur son investissement dans le secteur de la musique et du spectacle.

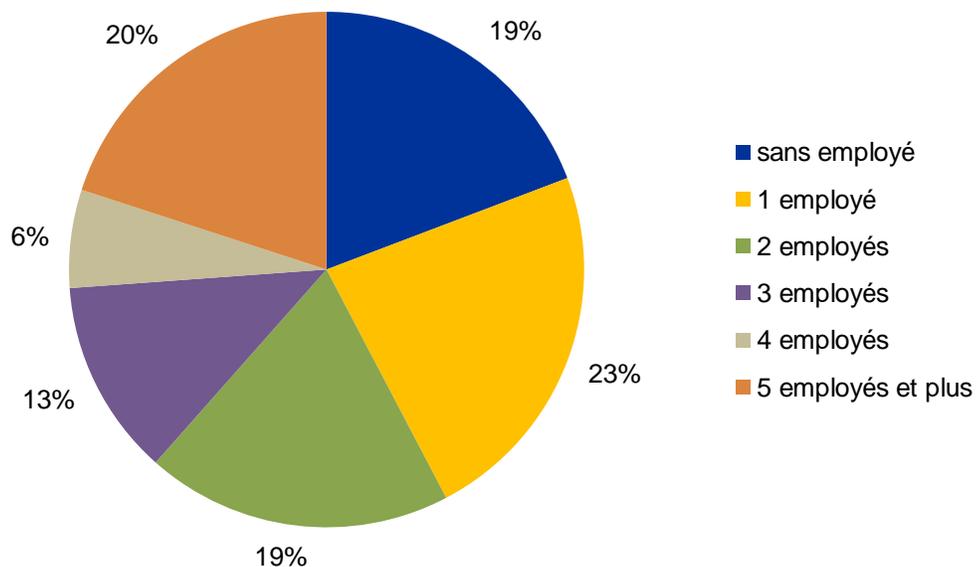
**fig.2 Comparaison des niveaux des revenus fiscaux et parafiscaux et des subventions des gouvernements du Québec et fédéral pour le secteur de la musique et du spectacle**



## 2.2 LES ENTREPRISES QUI COMPOSENT L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE ET DU SPECTACLE

L'essentiel de la structure de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec est constitué de petites, voire de très petites entreprises (figure 3). En excluant les entreprises d'autoproduction, seulement 20 % des organisations comptent cinq employés et plus de 19 % ne comportent aucun employé.

**fig.3 Distribution du nombre d'entreprises de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec selon le nombre d'employés**

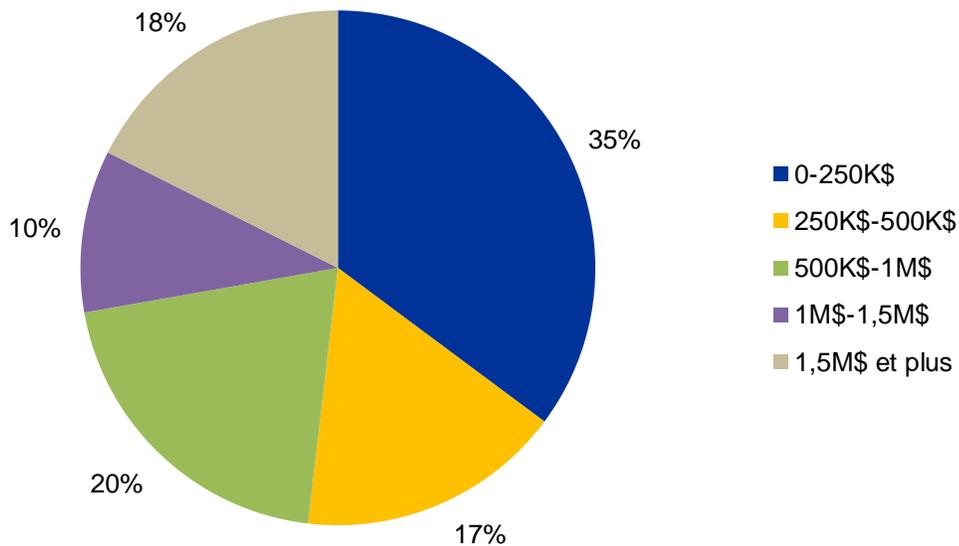


Source : ADISQ, composition du membrariat producteur en 2013-2014..

En matière de chiffre d'affaires, cette distribution tend à se répéter. Seulement 18 % des entreprises ont un chiffre d'affaires de plus de 1,5 M\$. Près des trois quarts (72 %) ont des revenus inférieurs à 1 M\$ et plus du tiers (35 %) n'atteint pas le seuil des 250 000 \$ (figure 4).

---

**fig.4 Distribution du nombre d'entreprises de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec selon le niveau de revenus**



Source : SODEC (2014), Situation financière des entreprises du PADISQ 2013-14.

À l'échelle de l'industrie, les entreprises qui ont un chiffre d'affaires de plus de 1,5 M\$, génèrent près des trois quarts (73 %) des revenus. Les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 0,5 M\$ qui représentent en nombre plus de la moitié des acteurs de l'industrie, engendrent 8 % des revenus. Les entreprises ayant un chiffre d'affaires se situant entre 0,5 M\$ et 1,5 M\$ produisent près du cinquième (19 %) des revenus de l'industrie québécoise de la musique et du spectacle.

### 2.3 UNE PRISE DE RISQUE CONSTANTE ET UN FAIBLE NIVEAU DE RENTABILITÉ

Depuis quelques années, les avancées de la technologie ont augmenté l'accessibilité aux équipements de production. Malgré ce phénomène, la production et la mise en marché d'un album de qualité apte à se tailler une place dans le marché et à soutenir la carrière d'un artiste, exigent toujours un investissement considérable.

À cet égard, on estime qu'un nouvel album peut souvent encore coûter entre 80 000 \$ et 150 000 \$ en production malgré les nouveaux développements technologiques et tout autant en mise en marché. En conséquence, le seuil de rentabilité d'un nouvel album professionnel se situe à un niveau très élevé dans le contexte actuel. On évalue en moyenne qu'une maison de disques doit vendre quelque 25 000 copies du même enregistrement ; un seuil rarement atteint (tableau 6).

**tab.6 Évolution des ventes d'albums d'artistes québécois et québécois francophones selon le niveau des ventes**

	2010		2011		2012		2013	
	Franco	Tous	Franco	Tous	Franco	Tous	Franco	Tous
10 000 à 14 999 copies	11	18	20	24	10	18	9	13
15 000 à 24 9999 copies	12	24	9	17	11	13	8	9
25 000 à 49 999 copies	9	13	7	15	4	8	13	14
50 000 à 99 9999 copies	0	2	6	7	4	5	0	0
100 000 à 199 999 copies	0	0	0	0	2	2	0	1
200 000 à 299 999 copies	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Nielsen Soundscan, Analyse de l'ADISQ.

Chaque année, environ 400 albums d'artistes québécois (toutes langues et genres confondus) sont mis en marché. De ce nombre, environ 200 sont d'expression francophone. Or, en 2013 :

- seuls 15 albums québécois (dont 13 d'expression francophone) ont atteint le seuil des 25 000 copies vendues;
- seuls 37 albums québécois (dont 30 d'expression francophone) ont atteint le seuil des 10 000 copies vendues;
- 1 seul album québécois a atteint des ventes de plus de 50 000 copies en 2013.

Comme le démontrent ces résultats, rares sont les albums qui atteignent des niveaux de vente suffisants pour rencontrer des seuils de rentabilité même faibles. Ce n'est pas qu'une réalité québécoise, le Groupe de travail de l'OCDE sur l'économie de l'information associe l'activité du producteur à celle d'un investisseur par capital de risque, voire à celle d'un investisseur en recherche et développement qui espère qu'un investissement sur 10 dégagera suffisamment de profits pour rembourser les dépenses engagées sur les autres investissements<sup>22</sup>.

L'industrie du disque actuelle et future présente donc des risques importants : un nombre réduit de produits à succès assure la rentabilité de l'investissement et compense les pertes sur les autres produits. Il faut également tenir compte du fait que le marché se déplace vers la vente titre par titre plutôt que par album ou encore vers des services de musique en ligne par abonnement, ce qui entraîne des rendements encore plus faibles.

La marge bénéficiaire avant impôt et profit extraordinaire est de 7,1 % à l'échelle de l'industrie. C'est un niveau faible d'autant plus que ce montant peut varier selon la taille de l'entreprise. En 2013-2014, les entreprises ayant des revenus entre 1,25 M\$ et 1,5 M\$ ont même eu des activités globalement déficitaires (tableau 7).

---

<sup>22</sup> Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications, Groupe de travail sur l'économie de l'information. Contenus numériques à haut débit : la musique. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). p.45-46.

**tab.7 État des revenus et des dépenses de 108 entreprises québécoises du secteur du disque et du spectacle de variétés, selon la tranche de revenus, 2013-2014**

	<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>Revenus totaux</b>	<b>Dépenses totales</b>	<b>Marge bénéficiaire</b>
0-250K\$	38	5 065 977 \$	4 557 577 \$	<b>10,0 %</b>
250K\$-500K\$	18	7 265 444 \$	7 121 516 \$	<b>2,0 %</b>
500K\$-750K\$	12	7 798 985 \$	7 467 945 \$	<b>4,2 %</b>
750K\$-1M\$	10	8 409 757 \$	7 905 414 \$	<b>6,0 %</b>
1M\$-1,25M\$	7	8 014 795 \$	7 499 505 \$	<b>6,4 %</b>
1,25M\$-1,5M\$	4	5 413 626 \$	5 523 454 \$	<b>-2,0 %</b>
1,5M\$ et plus	19	115 351 204 \$	106 135 496 \$	<b>8,0 %</b>
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>157 319 788 \$</b>	<b>146 210 907 \$</b>	<b>7,1 %</b>

Source : SODEC (2014), Situation financière des entreprises du PADISQ 2013-14.

L'année 2013-2014 n'est pas exceptionnelle. La SODEC a réalisé un suivi longitudinal d'un échantillon de 70 entreprises sur les cinq dernières années. Les résultats sont inquiétants. La moyenne de marge bénéficiaire sur la période n'est que de 6,8 % avec un sommet à 8 % en 2012-2013 et un creux à 5,5 % l'année précédente (tableau 8).

**tab.8 Évolution de la situation financière d'un échantillon de 70 entreprises ayant déposé au PADISQ 2009-2010 à 2013-2014**

	<b>Revenus autonomes</b>	<b>Revenus totaux</b>	<b>Dépenses totales</b>	<b>Marge bénéficiaire</b>
2009-2010	107 518 920 \$	123 212 166 \$	115 541 872 \$	<b>6,2 %</b>
2010-2011	118 768 971 \$	138 124 767 \$	128 666 210 \$	<b>6,8 %</b>
2011-2012	108 373 004 \$	127 532 291 \$	120 536 863 \$	<b>5,5 %</b>
2012-2013	115 128 176 \$	135 807 421 \$	125 000 337 \$	<b>8,0 %</b>
2013-2014	119 842 960 \$	142 951 185 \$	132 418 182 \$	<b>7,4 %</b>

Source : SODEC (2014), Situation financière des entreprises du PADISQ 2013-14.

L'investissement dans le développement de la musique québécoise est, à tout point de vue, un investissement en capital de risque. Les mises sont élevées et les rendements incertains. Le faible niveau d'engagement des pouvoirs publics fait en sorte que la quasi-totalité de cette dynamique de risque est prise en charge par les entreprises elles-mêmes, puisque l'aide publique globale<sup>23</sup> ne représente que 16 % des montants engagés chaque année par l'industrie. Pourtant, cette aide publique est absolument nécessaire aux entreprises du secteur, dont la marge bénéficiaire est très modeste. Sans ce soutien, un grand nombre d'entreprises devraient cesser leurs opérations, ce qui porterait un dur coup à la création et à la diffusion des œuvres des artistes québécois de la musique puisque les entreprises internationales ne produisent pas les artistes locaux. Tel que relevé au tableau 7, certaines catégories d'entreprises sont déjà très fragiles particulièrement celles dont les revenus se situent entre 250K\$-500K\$ (marge bénéficiaire de 2 %) et celles dont les revenus se situent entre 1,25M\$-1,5M\$ (marge négative de 2 %). L'investissement public dans le secteur de la production et de la mise en marché du disque et du spectacle est un levier essentiel. Il permet à des entrepreneurs de continuer à prendre les risques

<sup>23</sup> Subventions de la SODEC, autres subventions et crédit d'impôt du Québec et subventions et autres aides du Canada (voir annexe 1).

nécessaires au développement des talents québécois et d'investir dans le développement de la carrière des artistes québécois.

**tab.9 Évolution sur 4 ans des aides financières de la SODEC au secteur de la musique et du spectacle**

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Variation sur 4 ans
<b>Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés</b>					
1 - Secteur industriel	3 521 500 \$	3 497 500 \$	2 743 000 \$	2 802 000 \$	-20,4 %
1A - Aide globale	2 788 500 \$	2 604 500 \$	1 866 000 \$	1 863 500 \$	-33,2 %
1B - Aide à l'entreprise	733 000 \$	893 000 \$	877 000 \$	938 500 \$	28,0 %
2 - Soutien à la promotion ou aux activités de gérance*	171 479 \$	0 \$	293 000 \$	300 500 \$	75,2 %
Sous-total - Aide Secteur industriel et promotion ou gérance [1+2]	3 692 979 \$	3 497 500 \$	3 036 000 \$	3 102 500 \$	-16,0 %
3 - Secteur para-industriel - aide aux projets	393 500 \$	215 500 \$	664 500 \$	552 000 \$	40,3 %
Sous-total - Aide industrielle + para-ind. et à la promotion ou gérance [1+2+3]	4 086 479 \$	3 713 000 \$	3 700 500 \$	3 654 500 \$	-10,6 %
4 - Soutien additionnel à la tournée	1 499 666 \$	1 459 297 \$	1 600 702 \$	1 476 251 \$	-1,6 %
5 - Soutien à la tournée de spectacles de variétés hors Québec**	1 788 064 \$	1 725 535 \$	1 826 143 \$	1 757 242 \$	-1,7 %
Sous-total - Aide à la tournée [4+5]	3 287 730 \$	3 184 832 \$	3 426 845 \$	3 233 493 \$	-1,6 %
<b>Total - Production sans l'aide aux nouveaux médias</b>	<b>7 374 209 \$</b>	<b>6 897 832 \$</b>	<b>7 127 345 \$</b>	<b>6 887 993 \$</b>	<b>-6,6 %</b>
6 - Soutien additionnel aux activités en nouveaux médias	1 035 000 \$	110 000 \$	1 000 000 \$	1 081 000 \$	4,4 %
<b>Total - Production sans crédits d'impôt</b>	<b>8 409 209 \$</b>	<b>7 007 832 \$</b>	<b>8 127 345 \$</b>	<b>7 968 993 \$</b>	<b>-5,2 %</b>
7 - Crédits d'impôt (musique et humour)	10 279 030 \$	11 117 099 \$	10 558 649 \$	10 791 597 \$	5,0 %
<b>Total - Production avec crédits d'impôt</b>	<b>18 688 239 \$</b>	<b>18 124 931 \$</b>	<b>18 685 994 \$</b>	<b>18 760 590 \$</b>	<b>0,4 %</b>

\* Aide à la promotion de spectacles à Montréal : 2009-2010 ; Soutien aux activités de gérance : 2011-2012 et 2012-2013

\*\* Volet du Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel (et non du PADISQ)

Note 1 : Le programme d'aide à la diffusion en variétés de la SODEC n'a pas été pris en compte puisque celui-ci ne constitue pas une aide aux entreprises du secteur, mais vise plutôt les festivals et les diffuseurs. Le programme dédié aux associations professionnelles a aussi été exclu.

Note 2 : La hausse des crédits d'impôt à partir de 2009 s'explique par les changements apportés à cette mesure lors du budget de mars 2009 où les taux de crédits d'impôt ont été augmentés de 13,125 % à 17,5 %.

Dans ce contexte, le CIR joue un rôle structurant. Alors que les autres formes d'aides ont souvent un caractère plus aléatoire ou discrétionnaire, le CIR offre l'assurance d'un revenu sur un horizon temporel à moyen terme. Il permet véritablement aux producteurs de minimiser leur prise de risque notamment grâce à son caractère prévisible. Le même montant investi par le gouvernement sous la forme d'aides sélectives n'aura pas le même effet structurant pour l'industrie de la musique et du spectacle. Le CIR par sa prévisibilité assure une stabilité financière à l'ensemble des producteurs. Ce rôle ne tend qu'à s'affirmer alors que les autres formes d'aides de la SODEC déclinent en valeur : entre 2009-2010 et 2012-2013, le montant de ces aides sélectives aux entreprises a globalement baissé de 5,2 % (tableau 9).

#### 2.4 UNE INDUSTRIE CULTURELLE VIVANTE, DYNAMIQUE ET CONCURRENTIELLE

L'industrie de la musique et du spectacle au Québec occupe et s'occupe du territoire culturel québécois. Elle est tout simplement l'une des plus performantes au monde. La justification de cette affirmation, qui peut apparaître présomptueuse, tient en trois points :

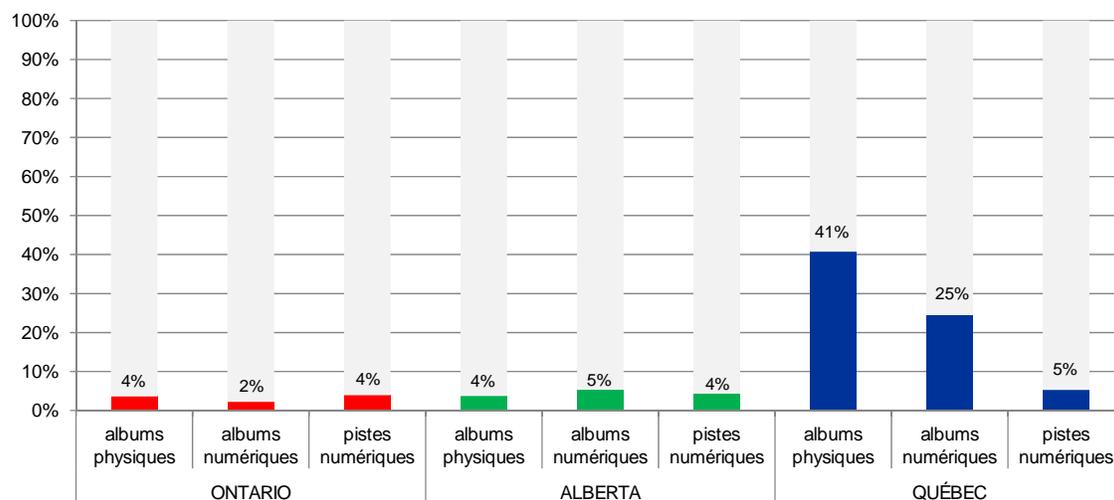
- L'industrie de la musique au Québec est responsable de plus de 95 % de l'offre musicale locale.
- L'industrie de la musique au Québec parvient à maintenir des parts de marché significatives sur son marché domestique face à la concurrence mondiale croissante.
- La création québécoise s'exporte : les productions québécoises sont connues et reconnues parmi l'élite mondiale de la musique.
- Ce niveau de performance est atteint alors que le soutien public à la musique au Québec est relativement faible (16 % en 2013-2014, voir annexe 1).

Contrairement à d'autres industries culturelles où les revenus proviennent presque exclusivement des diverses formes d'aides publiques, le secteur de la musique et du spectacle a su demeurer compétitif et maintenir des parts de marchés permettant de générer des revenus autonomes importants. Ce succès n'a donc rien d'artificiel : il

correspond aux goûts des publics puisque 84 % des revenus des producteurs sont des ventes commerciales (enregistrements sonores, spectacles, gérance, etc.).

En comparant les parts de marché des entreprises canadiennes indépendantes en matière de ventes d'enregistrements sonores sur les trois premiers marchés provinciaux du Canada, on comprend rapidement la singularité du Québec. En Ontario comme en Alberta, les parts de marché des entreprises indépendantes canadiennes sont marginales (moins de 5 %) que ce soit en matière de ventes d'albums physiques, d'albums numériques ou encore les pistes numériques. Au Québec, 41 % des ventes d'albums physiques et 25 % des albums numériques sont réalisées par des entreprises de «chez nous» (figure 6).

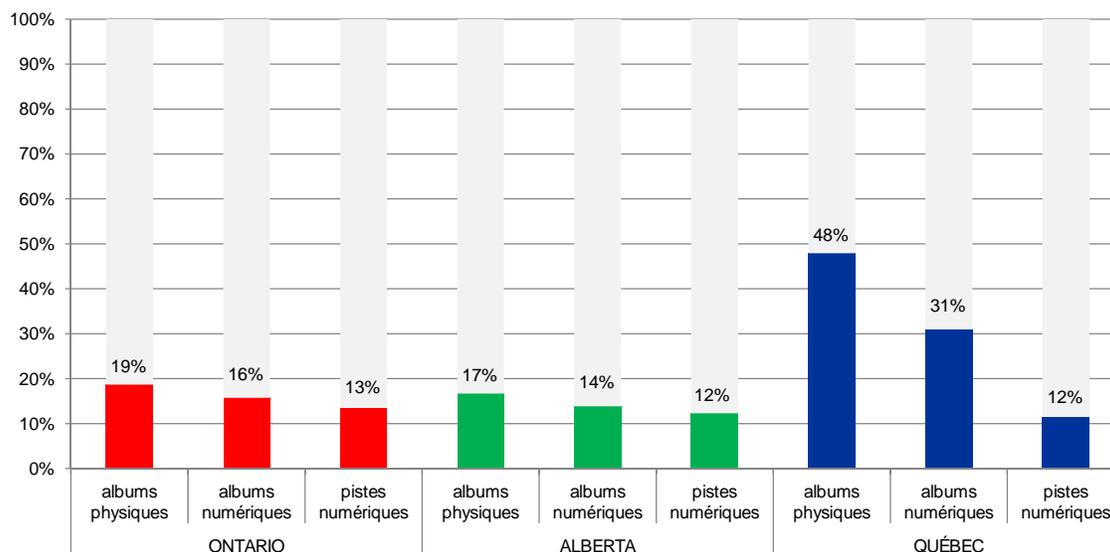
**fig.5 Parts de marché des entreprises canadiennes indépendantes en matière de ventes d'enregistrements sonores en Ontario, en Alberta et au Québec**



Source : Soundscan. Analyse de l'ADISQ, basée sur les TOP 500 des albums / pistes les plus vendus dans chacune des provinces en 2013.

Et ce succès n'a rien de grégaire. Il s'exporte. Il suffit de nommer des noms d'artistes comme Cœur de pirate, Les Cowboys fringants, Half Moon Run ou encore Patrick Watson pour montrer que les producteurs ont su déployer le talent québécois non seulement à l'échelle de la francophonie, mais à travers le monde.

**fig.6 Parts de marché des artistes canadiens en matière de ventes d'enregistrements sonores en Ontario, en Alberta et au Québec**



Source : Soundscan. Analyse de l'ADISQ, basée sur les TOP 500 des albums / pistes les plus vendus dans chacune des provinces en 2013

Le développement de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec n'a rien d'artificiel. Les publics ne s'y trompent pas. Ils suivent avec passion leurs artistes, achètent leur musique et fréquentent leur spectacle : au Québec, 48 % des albums physiques et 31 % des albums numériques vendus sont d'artistes canadiens. Par comparaison, en Ontario ou en Alberta, les ventes des artistes canadiens sont inférieures à 20 % (figure 7).

Cette réussite a pris plus de 30 ans à bâtir. Elle est constamment menacée que ce soit par les changements technologiques ou la concurrence internationale.

## 2.5 LES IMPACTS NÉGATIFS DES COUPES DE CIR

### 2.5.1 Les effets des coupes sur les projets d'enregistrement et de production de spectacles

Une coupe de 20 % des CIR peut aisément être simulée afin de mesurer son impact sur des projets réels. La SODEC<sup>24</sup> a réalisé ce travail sur la base de cinq productions récentes et représentatives du secteur. Le montant de la réduction varie en fonction du crédit d'impôt admissible qui lui-même dépendra du total des frais de production admissibles et du total des coûts de main-d'œuvre admissibles versé au Québec. Sur la base de nos cinq exemples, les réductions vont de 731 \$ à plus de 73 000 \$. Ce sont des montants considérables à l'échelle de chacun des projets : 73 000 \$ dans le cadre d'un projet de spectacles, c'est l'équivalent de trois ou quatre emplois en production (tableau 10).

**Contrairement à d'autres secteurs d'activité, comme la production cinématographique ou télévisuelle, où la coupe de 20 % du CIR sera amoindrie par des aides du gouvernement fédéral, le secteur de la musique et du spectacle encaissera dans sa totalité la coupe du CIR. La baisse du CIR aura donc un effet net de 20 %<sup>25</sup>. L'ADISQ estime très important que cette particularité soit prise en considération dans l'analyse globale de ce dossier.**

---

<sup>24</sup> Ces informations ont été fournies et traitées par la SODEC.

<sup>25</sup> Le document de présentation du Budget 2014 -2015 utilisé dans le cadre de La rencontre avec les intervenants du secteur culturel en juillet 2014 illustre l'effet de la baisse du CIR sur la production cinématographique ou télévisuelle. On conclut que l'effet net de la coupe sera d'environ 10 %. Cet exemple n'est pas représentatif de la situation de l'industrie du disque et de la musique où l'effet net sera de 20 % puisqu'il n'y pas d'effet compensatoire provenant du gouvernement fédéral.

**tab.10 Effets de la baisse de 20 % des CIR sur 5 exemples de production**

	Enregistrement sonore		Vidéoclip	Production de spectacle	
<b>Grande catégorie</b>	Pop	Pop	Pop	Musical	Humour
<b>Catégorie musicale</b>	Enfant	Pop, chanson	Pop, chanson	Pop, chanson	Autre
<b>Mode d'expression</b>	Français	Français	Français	Français	Français
<b>Total des frais de production admissibles</b>	51 497 \$	251 131 \$	20 874 \$	840 651 \$	2 092 519 \$
<b>Total des coûts de main-d'œuvre admissibles (versé au Québec)</b>	28 062 \$	146 915 \$	12 237 \$	639 377 \$	1 422 406 \$
<b>Crédit d'impôt admissible</b>					
Avant le 4 juin	9 012 \$	37 648 \$	3 653 \$	147 114 \$	366 191 \$
Après le 4 juin	7 210 \$	30 118 \$	2 922 \$	117 691 \$	292 953 \$
<b>Réduction</b>	<b>1 802 \$</b>	<b>7 530 \$</b>	<b>731 \$</b>	<b>29 423 \$</b>	<b>73 238 \$</b>

De tels montants auront forcément un impact sur le niveau de rentabilité d'un projet et plus généralement des entreprises. Nous avons simulé l'impact d'une coupe de 20 % des CIR sur les revenus des entreprises, tous les autres revenus et les dépenses demeurant égaux par ailleurs. La baisse de revenus se traduit par une baisse de 17 % du bénéfice avant impôt et profit extraordinaire. La marge bénéficiaire de l'ensemble des entreprises déjà relativement faible en se situant à 7,1 % tombe à 5,9 %. Un tel niveau, si l'on tient compte des risques importants encourus, ne peut se traduire que par des difficultés sérieuses pour plusieurs entreprises (tableau 11).

**tab.11 Simulation d'une coupe de 20 % des revenus tirés par les entreprises des CIR (tous les autres revenus et les dépenses égaux par ailleurs)**

<b>Revenus totaux</b>	<b>155 424 055 \$</b>	<b>100 %</b>
Revenus autonomes	131 683 754 \$	85 %
Enregistrement sonore	20 208 124 \$	13 %
Spectacle	73 285 547 \$	47 %
Gérance	6 631 840 \$	4 %
Autres revenus	31 558 243 \$	20 %
Aide publique	23 740 301 \$	15 %
Subventions SODEC	5 957 329 \$	4 %
Autres subventions et crédit d'impôt QC <sup>26</sup>	7 582 930 \$	5 %
Subventions Canada et autres aides	10 200 042 \$	7 %
<b>Dépenses totales</b>	<b>146 210 907 \$</b>	<b>100 %</b>
CMV	95 363 394 \$	65 %
Frais d'exploitation totaux	50 847 513 \$	35 %
Frais de vente	11 527 300 \$	8 %
Frais d'administration	26 113 016 \$	18 %
Frais financiers	1 031 533 \$	1 %
Amortissement	2 181 542 \$	1 %
Intérêts sur dette à long terme	128 044 \$	0 %
Autres frais	9 866 078 \$	7 %
<b>Bénéfice avant impôt et profit extraordinaire</b>	<b>9 213 148 \$</b>	<b>5,9 %</b>

Source : SODEC (2014), Situation financière des entreprises du PADISQ 2013-14.

<sup>26</sup> La catégorie Autres subventions et crédits d'impôts QC est constituée presque totalement par des CIR. Comme il n'est pas possible d'isoler les autres revenus, la réduction de 20 % a été appliquée à l'ensemble de la catégorie.

Les producteurs du Québec peaufinent leurs stratégies depuis des années pour faire face aux défis sectoriels : on n'a jamais toutefois été aussi près du point de rupture! La coupe du CIR les poussera à trouver d'autres solutions pour réduire leurs risques afin d'espérer maintenir des niveaux de rentabilité acceptables. Ces stratégies peuvent prendre plusieurs formes, mais se manifesteront presque assurément sur trois plans :

- Les gros investissements correspondent généralement à une prise de risque importante pour les entreprises. Ces dernières seront certainement tentées de réduire leurs coûts de production soient en privilégiant des projets moins ambitieux ou encore en effectuant des coupes dans les coûts de production (moins de musiciens, moins de recherche, moins de technologie, etc.). Il est à souligner que pour les plus gros projets, par exemple des spectacles à grand déploiement comptant plusieurs musiciens sur scène ou les comédies musicales, la coupe de 20 % est doublement ressentie, car elle touche à la fois et de manière combinée le pourcentage pour calculer le CIR, mais aussi le plafond des montants admissibles.
- De manière générale, il est de plus en plus difficile d'organiser de longues tournées au Québec. Comme l'offre de spectacles en région est habituellement plus coûteuse, leur rentabilité est également moindre. L'effet des coupes conduira certainement à réduire le nombre de représentations en tournées. Ce qui signifie une diminution de la présence de la culture sur le territoire québécois. Un moins grand nombre de municipalités seront intégrées aux tournées de spectacles.
- Les producteurs accompagnent les artistes de la relève dans leur développement professionnel et artistique. Les risques associés à la production d'un artiste de la relève sont plus importants que ceux pour un artiste établi. Toutefois, les budgets de production sont souvent relativement comparables. Le tableau 12 de la page suivante présente les résultats de quatre projets de production soumis à la SODEC : ces productions sont considérées comme représentatives des budgets d'enregistrements sonores d'artistes établis et de la relève. Même si, en général, les budgets de production pour les artistes de la

relève demeurent légèrement inférieurs à ceux des artistes établis, la différence est sans commune mesure avec la prise de risque supérieure associée. Les producteurs qui voudront atténuer leur niveau de risques seront tentés de réduire leurs investissements auprès des artistes de la relève.

**tab.12 Comparaison entre les budgets de production d'enregistrement sonore d'artistes établis et d'artistes de la relève**

Grande catégorie	Artistes établis		Artistes de la relève	
	Pop	Pop	Pop	Pop
Catégorie musicale	Rock	Pop, chanson	Rock	Pop, chanson
Mode d'expression	Français	Français	Français	Français
Total des frais de production admissibles	120 418 \$	128 253 \$	75 875 \$	109 392 \$
Total des coûts de main-d'œuvre admissibles (versé au Québec)	59 339 \$	68 720 \$	49 256 \$	70 194 \$
Crédit d'impôt admissible	20 769 \$	22 444 \$	13 278 \$	19 144 \$

Les effets cumulatifs des stratégies de réduction des risques ont des effets désastreux tant sur la dynamique artistique qu'industrielle :

- En se détournant des projets de grande ampleur, l'industrie québécoise de la musique risque de ne plus pouvoir maintenir les standards de qualité qui la situent au plus haut de l'échelle mondiale. En d'autres mots, la production québécoise pourrait ne plus pouvoir se mesurer à la concurrence internationale. À titre d'exemple, s'il devient impossible de produire des spectacles avec plusieurs musiciens, avec des effets scéniques importants ou encore des comédies musicales, la porte restera grande ouverte aux productions américaines. Les grands spectacles sont aussi l'occasion d'acquérir et d'intégrer les nouvelles technologies qui ensuite peuvent essaimer dans l'industrie québécoise. Si cette source d'innovation vient à se tarir, à moyen terme, la compétitivité de l'ensemble des productions du Québec sera atteinte.

- Quel sera l'avenir de la musique québécoise si les artistes d'ici ne peuvent communier avec leurs publics dans toutes les régions ? Plus prosaïquement, que deviendront les programmations des diffuseurs en région si les producteurs ne sont plus en mesure de leur offrir des spectacles à un coût qui leur est accessible ? Outre une baisse généralisée du nombre de représentations de spectacles, cette situation risque de remettre en cause l'ensemble de la politique de diffusion au Québec et les principes d'une démocratie culturelle<sup>27</sup> qui prônent une accessibilité de la culture sur l'ensemble du territoire. Ce serait également une situation paradoxale alors que des investissements importants viennent d'être consentis à travers tout le Québec pour construire de nouvelles salles de spectacles et en moderniser d'autres, notamment sur le plan numérique que ces grands lieux culturels se vident de leurs publics faute de spectacles à diffuser.
- En se détournant de la relève, c'est l'avenir de la musique et de l'humour au Québec qui est sacrifié. Dans une industrie où il est très difficile de s'affirmer et de se développer, la production d'enregistrements sonores ou de spectacles d'artistes de la relève correspond à un pari risqué pour l'avenir. Sans ce geste essentiel, l'industrie perd toute chance de se renouveler et de maintenir sa vitalité. Il est toujours plus facile de miser sur des artistes établis, cette prudence n'est toutefois pas un geste salvateur pour la culture québécoise.

En tenant compte de la dynamique sectorielle et du faible niveau de rentabilité de l'industrie, les impacts des coupes des CIR peuvent être aisément anticipés :

- La réduction du nombre d'albums produits;

---

<sup>27</sup> Le 22 mai 2014, Jean-Pierre Leduc, président de RIDEAU, a transmis une lettre à Madame Hélène David, ministre de la Culture et des Communications du Québec, au sujet du programme d'Aide à la tournée de la SODEC. Cette lettre souligne l'interdépendance entre le soutien des producteurs et la diffusion, plus particulièrement en région. Nous en citons un extrait qui explicite clairement cette relation d'équilibre nécessaire à l'écologie du secteur :

«Nous tenons à souligner que c'est toute l'écologie de la diffusion et l'équilibre des programmations des diffuseurs qui se trouvent affectés par l'incertitude régnant autour de l'enveloppe disponible pour l'aide à la tournée de la SODEC. Dans les semaines à venir, si la situation ne se redresse pas, ce sont des artistes qui avaient pourtant été programmés qui ne pourront aller à la rencontre des publics. Et la situation menacera, bien évidemment, pour les saisons à venir, le rayonnement des artistes. Ainsi, les deux principes fondamentaux de la politique de la diffusion, soit l'accessibilité pour les publics de tout le territoire et la diversité des programmations, se voient-ils grandement menacés par cet état de fait.»

- Une baisse de la diversité de l'offre, diminution de la place faite à la relève;
- La disparition de certains grands spectacles;
- La baisse du nombre de représentations de spectacles;
- Ou encore des tournées écourtées en région.
- La perte de visibilité du contenu québécois dans l'abondante offre numérique

Outre ces effets aisément quantifiables, on peut également s'attendre à un fléchissement qualitatif en matière de production et de promotion alors que la difficulté de se promouvoir dans un environnement numérique influe directement sur la capacité de commercialisation. Au regard de la fragilité du secteur, la coupe des CIR aura des répercussions négatives importantes et durables.

### 2.5.2 Les effets sur les stratégies d'entreprises

La réalité est souvent encore plus cruelle que des projections théoriques. Nous avons demandé à des producteurs de nous livrer leur lecture des effets des coupes des CIR sur leur stratégie d'entreprise. Avant de rendre compte sommairement de ces témoignages, deux éléments de mise en contexte sont à préciser :

- La coupe du CIR suit la réduction de plusieurs autres mesures de soutien à l'industrie (aides globales à l'entreprise, volet numérique). Pour plusieurs producteurs, c'est l'effet combiné de ces différentes mesures qui est catastrophique. « La coupe du CIR est la goutte qui fait déborder le vase ! »
- Plusieurs producteurs ont profité du délai qui leur était offert jusqu'au 31 août pour déposer de manière anticipée leurs projets afin de profiter d'un taux de CIR inchangé. Ce faisant il y aura un décalage de quelques mois avant d'appréhender la pleine mesure des impacts de la coupe du CIR. Les producteurs commencent à peine à mesurer l'ampleur du préjudice et à réfléchir au choix douloureux qu'ils devront faire.

<b>Jean-Christian Aubry</b> Management, direction label et marketing	<b>Bonsound</b> Taille de l'entreprise : Grande Artistes : Lisa Leblanc, Radio Radio, DJ Champion, Malajube, ...
<p><i>« Le CIR fait souvent la différence entre un profit ou une perte. C'est particulièrement important pour la production de spectacles, car les montants investis sont beaucoup plus importants qu'en matière d'enregistrement sonore.</i></p> <p><i>Avec le CIR, on se permet de prendre plus de risques : on perd de l'argent, mais pas trop! Car dans notre métier, quand on fait de l'argent, c'est un peu. Et quand on en perd, c'est souvent beaucoup. Le CIR joue le rôle d'une ceinture de sécurité : il ne permet pas d'éviter les accidents, mais il sauve des vies... d'entreprises.</i></p> <p><i>La coupe du CIR signifie moins de productions, moins de tournées et des pertes d'emplois dans les maisons de production, car il y aura moins projets. L'effet est cumulatif et touchera tant le développement des artistes que tout l'écosystème (les techniciens, les diffuseurs, etc.). »</i></p>	

<p><b>Philippe Archambault</b> Directeur des communications</p>	<p><b>Disques Audiogram</b> Taille de l'entreprise : Grande Artistes : Ariane Moffat, Isabelle Boulay, Alex Nevsky, Daniel Bélanger, ...</p>
<p><i>« On a l'habitude de dire, chez Audiogram : l'artiste avant tout! Avec le CIR, on peut s'en permettre plus. Comme la majorité de nos coûts sont associés à la main-d'œuvre, les CIR permettent de faire rouler les productions.</i></p> <p><i>La coupe des CIR, ce n'est pas rien : pour nous, elle est l'équivalent en valeur de deux salaires à temps plein. Dans les faits, nous sommes en train de réévaluer toutes les options avec des moins : moins d'argent à investir en production, moins d'artistes, moins de musiciens sur scène, moins de coups de cœur. Le défi dans ce contexte, ce sera de maintenir la qualité. »</i></p>	

<p><b>Isabelle Brouillette</b> Adjointe à la production</p>	<p><b>Disques Victoire</b> Taille de l'entreprise : Moyenne Artistes : Mes Aïeux, Luc De Larochellière, Ariane Brunet, ...</p>
<p><i>« La période est difficile. On assiste à une baisse des niveaux d'achalandage qui s'accompagne d'une baisse du niveau des cachets. Dans ce contexte, le CIR est une source de sécurité : il permet de garantir certains équilibres financiers.</i></p> <p><i>Le CIR nous permet de continuer à prendre des risques, par exemple de faire une tournée avec un artiste de la relève. Les conséquences de la coupure sont évidentes : on va diminuer le nombre de productions, leurs coûts, mais aussi la promotion.</i></p> <p><i>C'est vrai que la diminution peut paraître faible, mais elle vient jouer au niveau du seuil de rentabilité des projets. Actuellement, tout est en train d'être réévalué et cela pourrait conduire à une baisse représentant jusqu'à 35 % de notre niveau d'activité.</i></p> <p><i>On devra baisser le nombre de personnes qui participent aux tournées et les restructurer afin d'éliminer les dates devenues non rentables. Les répercussions seront directes sur les diffuseurs et les publics. En fait, on va priver les artistes de leur public et, pour la relève, on ne leur permettra plus de bâtir leur public. »</i></p>	

<p><b>Julie Fournier</b> Directrice générale</p>	<p><b>Analekta</b> Taille de l'entreprise : Grande Artistes : (Classique) Angèle Dubeau, Alain Lefebvre, ...</p>
<p>« Les CIR font une grande différence dans nos stratégies d'affaires, en influençant notre choix entre production et diffusion (dans le domaine du spectacle) ou entre production et licence (dans le domaine de l'enregistrement sonore).</p> <p>Notre compagnie ne se définit pas comme une entreprise de services qui commercialise sous ententes de licences des bandes maitresses dont nous ne sommes pas propriétaires. Nous privilégions d'abord la production de bandes maitresses qui augmentent les actifs tangibles de la compagnie. Nous choisissons de développer des liens à long terme avec des artistes, agissant ainsi comme le moteur de leurs carrières discographiques, afin de bâtir un patrimoine dont la valeur augmente avec les années.</p> <p>Les sommes remises par le biais des CIR sont minimes, mais nous les utilisons de manière efficiente. Au cours des deux dernières années financières, les CIR représentaient 5,3 % de nos revenus totaux, et agissaient comme incitatif à investir dans cinq productions supplémentaires, de moyenne envergure (par exemple, des projets de musique de chambre). En 2014-2015, suivant la coupure, les CIR ne représenteront que 3 % : c'est une baisse considérable.</p> <p>Cette nouvelle coupe est cumulative à une série de mesures restrictives dans la contribution gouvernementale provinciale. Les programmes de la SODEC (PADISQ, Volet numérique et Aide à la tournée), ont tous été diminués au cours des dernières années, représentant au sein de notre entreprise une baisse de 32 % d'aide financière depuis les deux derniers exercices financiers (2013-2014, 2012-2013).</p> <p>Les conséquences sont globales et directes. En 2014-2015, nous avons dû annuler quatre productions : deux définitivement, dans les deux autres cas, nous avons choisi une licence pour partager le risque avec l'artiste, agissant ici à titre de producteur de la bande maîtresse. »</p>	

<p><b>Jocelyne Richer</b> Agent de spectacle et attachée de presse</p>	<p><b>Production Pacifique Barrette</b> Taille de l'entreprise : Petite Artistes : Pierre Lapointe, Salomé Leclerc, ...</p>
<p><i>« Pour nous les CIR sont une question de survie. C'est au cœur du financement de la production de spectacles. Au cours des dernières années, on est allé au maximum de ce qu'il était possible de faire pour réduire nos coûts. Mais certaines dépenses sont incompressibles et certaines augmentent inexorablement. Les billets se vendent moins bien : les tournées sont plus courtes et il y a moins de « supplémentaires » au calendrier des artistes.</i></p> <p><i>Les revenus ne progressent pas. Ils ont tendance à baisser, même pour des artistes reconnus. Notre stratégie actuellement est de vendre l'artiste en solo : on coupe dans la production. Mais c'est moins de musiciens et de techniciens québécois qui travaillent lors des spectacles.</i></p> <p><i>On commence à peine à mesurer les effets de la coupe du CIR. On a examiné le tout dernièrement avec ma comptable et on semble revenir à la situation d'il y a quelques années. Toutefois, tout a changé depuis : les dépenses ont augmenté et les revenus n'ont pas suivi. Avec la coupe du CIR, cela devient intenable.»</i></p>	

<p><b>Martine Rozon</b> Directrice – Finances et administration</p>	<p><b>Productions Juste pour rire</b> Taille de l'entreprise : Grande Artistes : (Humour) André Sauvé, Stéphane Rousseau, Rachid Badouri, ...</p>
<p><i>« L'industrie du spectacle est à haut risque et fait face de plus en plus à une concurrence désormais mondiale.</i></p> <p><i>Pour rivaliser avec celle-ci et maintenir le statut distinctif du Québec de créateur artistique, et garder les retombées économiques au Québec, de grands investissements en création artistique, mais aussi en technologie demeurent plus que jamais nécessaires.</i></p> <p><i>Nos productions sont un éternel exercice de recherche et développement sans aucune autre forme d'aide de l'État que ces crédits d'impôt, aucune aide à la tournée au Québec n'étant disponible pour les spectacles d'humour et les comédies musicales de grands plateaux.</i></p> <p><i>Aucune aide à l'exploitation du volet numérique n'est également disponible, domaine stratégique pourtant à développer.</i></p> <p><i>Toute baisse dans les programmes compromet plus que sérieusement la diffusion pourtant primordiale en région de la culture. Même l'exploitation à Montréal, de plus en plus déficitaire, doit être soutenue pour conserver à Montréal son titre de métropole vivante et culturelle.</i></p> <p><i>À court terme dans les prochaines années, avec la baisse de taux et plafonds, une réduction des activités de 20 à 30 % est prévisible; cette prise de risque moindre en diminuant le nombre et la valeur moyenne des productions limitera également l'exportation de nos productions pour favoriser une importation croissante de spectacles étrangers clés en main; nous tuons notre création québécoise et les retombées économiques sortiront de la province. »</i></p>	

### 2.5.3 Estimation des impacts négatifs sur l'économie québécoise

La coupe de 20 % du CIR aura un impact négatif sur les activités des entreprises de l'industrie de la musique et du spectacle. Quel sera le niveau de cette baisse ? Si l'on en croit les dirigeants des entreprises du secteur, elle atteindra 10 %, 20 % voire 30 % à moyen terme. Ces pourcentages en apparence importants sont compatibles avec le niveau de rentabilité actuelle des entreprises et le degré de prise de risque important que réclament les activités de production de musique et de spectacles.

La coupe de 20 % du CIR vise avant tout une économie annuelle d'environ 2 M\$ dans le but de réduire les dépenses du gouvernement du Québec. Nous avons cherché à évaluer l'impact de la baisse du niveau d'activités des entreprises du secteur de la musique et du spectacle sur les revenus du gouvernement du Québec. Nous avons utilisé pour cela le modèle intersectoriel de l'ISQ en traduisant la baisse du niveau d'activités par une baisse des dépenses d'exploitation des entreprises.

Une baisse de 4,4 % des dépenses d'exploitation des entreprises engendre une baisse de 2 M\$ des revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement du Québec (tableau 13). En d'autres termes, pour que l'économie générée par la coupe de 20 % du CIR de 2 M\$ ne soit pas plus que compensée par une baisse des revenus fiscaux et parafiscaux, il est nécessaire que l'impact négatif sur le niveau d'activités, et donc sur les dépenses d'exploitation des entreprises du secteur de la musique et du spectacle, ne soit pas de plus de 4,4 %. Et même selon ce scénario optimiste, l'impact récessionniste est significatif puisque l'on perd 150 emplois.

Selon des scénarios plus réalistes d'une baisse des dépenses d'exploitation de 10 % et 20 %, les pertes de revenus fiscaux et parafiscaux sont respectivement de 4,5 M\$ et de 9 M\$. **La recherche d'une économie de 2 M\$ en coupant de 20 % les CIR conduirait donc plutôt selon le premier scénario, à une augmentation du déficit du gouvernement du Québec de 2,5 M\$ et selon le second scénario à une progression de ce déficit de 7 M\$.** Encore une fois, la mesure se traduit par des effets négatifs sur le PIB et des pertes d'emplois respectivement de 344 personnes et de 688 personnes selon les scénarios.

**tab.13 Impact économique pour le Québec de la baisse des dépenses d'exploitation des entreprises québécoises du disque et du spectacle de variétés au Québec pour l'année 2014 selon trois scénarios**

Catégorie	Scénarios de baisse du niveau d'activité		
	Moins 4,4 %	Moins 10 %	Moins 20 %
<b>Main-d'œuvre (années-personnes)</b>	<b>151,6</b>	<b>344,2</b>	<b>688,5</b>
<i>Salariés</i>	142,8	324,3	648,5
<i>Autres travailleurs</i>	8,8	20,0	39,9
<i>En milliers de dollars de 2014</i>	9 366,0	21 266,5	42 533,0
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>7 811,6</b>	<b>17 737,2</b>	<b>35 474,4</b>
<i>Salaires et gages avant impôts</i>	360,0	817,4	1 634,8
<i>Revenu net entreprises individuelles</i>	1 194,3	2 711,9	5 423,8
<i>Autres revenus bruts avant impôts</i>	29,9	67,9	135,9
Revenus du gouvernement du Québec	828,5	1 881,2	3 762,4
Parafiscalité québécoise (RRQ, FSS, CSST) <sup>28</sup>	1 171,5	2 660,0	5 320,0
<b>Total provincial</b>	<b>2 000,0</b>	<b>4 541,2</b>	<b>9 082,4</b>
Revenus du gouvernement du Canada	512,6	1 163,9	2 327,8
Parafiscalité fédérale (assurance-emploi)	245,7	558,0	1 116,0
<b>Total fédéral</b>	<b>758,4</b>	<b>1 721,9</b>	<b>3 443,8</b>

<sup>28</sup> Certaines de ces sommes ne font pas partie du revenu consolidé du gouvernement du Québec. Toutefois, les résultats communiqués par l'ISQ ne permettent pas de les distinguer.

Pour certains secteurs industriels, les crédits d'impôt sont une source de compétitivité internationale. Sans eux, les investissements des entreprises ne se feraient pas au Québec, mais ailleurs. Dans le cas de la musique, cet argument ne tient pas : les entreprises québécoises vont rester au pays.

Par contre, les productions québécoises étant moins nombreuses et moins visibles particulièrement dans l'espace numérique, les entreprises étrangères vont pouvoir accroître leurs parts de marché au Québec. Le budget discrétionnaire des Québécois pour la musique et le spectacle demeurera stable, mais l'argent au lieu de faire travailler des entreprises et des artistes québécois, sortira des frontières du Québec. D'un point de vue économique, la baisse de la compétitivité des entreprises québécoises de l'industrie de la musique et du spectacle se traduira par une augmentation des achats hors Québec, l'équivalent de nouvelles importations.

Toutes les conditions semblent réunies pour que la coupe des CIR de l'industrie de la musique et du spectacle ait un impact négatif important et durable. Les parts de marché perdues par les entreprises du Québec seront difficiles à reconquérir. Alors que le secteur combat depuis des années une conjoncture particulièrement difficile pour maintenir une industrie québécoise vivante et dynamique, la coupe des CIR apparaît comme une mesure répondant à des impératifs conjoncturels qui aura des impacts structurels sur une industrie déjà grandement fragilisée.

D'un côté, la coupe des CIR va générer des économies modestes d'environ 2 M\$ et de l'autre, il est prévisible que cette mesure nuira considérablement et durablement au secteur de la musique et du spectacle tant sur les plans artistiques qu'industriels. De plus, la baisse du niveau d'activités engendrera une réduction des revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement du Québec qui dépassera les économies escomptées. Au regard de ce bilan, un principe de précaution élémentaire conduirait raisonnablement à la suspension de la coupe.

### 3. UNE DYNAMIQUE AVANT TOUT CULTURELLE

#### 3.1 UN SECTEUR DE LA MUSIQUE AU RYTHME DE LA CULTURE DU QUÉBEC

Les Québécois sont fiers du dynamisme culturel de la province et de l'image que le Québec projette ainsi à l'échelle internationale. Ils s'enorgueillissent des succès que connaissent les créateurs et les interprètes québécois à travers le monde, et ce, tant dans les domaines de la danse, du cirque, du théâtre ou du cinéma que dans ceux de la chanson ou de l'humour. Quand un de nos artistes tient le haut de l'affiche à Paris, New-York ou encore Las Vegas, son succès semble rejaillir sur nous tous. Il suffit de voyager à l'extérieur des frontières pour constater à quel point la culture contribue à créer une image de marque enviable pour le Québec. Cette contribution de la culture se reflète d'ailleurs dans les messages positifs que véhiculent les médias étrangers.

M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, a déclaré lors du Discours d'ouverture de la première session de la 41<sup>ème</sup> législature de l'Assemblée nationale du Québec «*Sous notre gouvernement, des représentants des arts et de la culture feront partie des missions d'Équipe Québec à l'étranger. Notre culture, c'est nous, c'est ce qui nous définit; nous en ferons la promotion partout*». Cet engagement contribuera à la promotion de la création et de la créativité québécoises, mais également fera bénéficier l'ensemble des acteurs de ces missions de l'incroyable capital de sympathie et d'admiration généré par nos artistes. Un secteur culturel fort est une incroyable carte de visite internationale pour le Québec. En ce sens, le secteur de la culture est un atout qui va bien au-delà de la créativité artistique : il permet de compter sur une réputation solide et contribue à la notoriété du Québec dans les réseaux internationaux.

Depuis déjà quelques décennies maintenant, les villes et les pays ont compris que la culture était un élément essentiel de leur attractivité et de leur compétitivité. Par exemple, les villes de Montréal et de Québec se mobilisent depuis plusieurs années pour se positionner sur le segment de l'attractivité culturelle. Ainsi, au-delà de ces aspects financiers, l'impact de la culture sur le territoire se calcule aussi au regard de

l'image de marque, du rayonnement et de la notoriété engendrée au niveau national et international.

La culture contribue de façon importante au développement du Québec, que ce soit par la cohésion sociale qu'elle nourrit ou encore l'identité nationale qu'elle renforce. La chanson québécoise rythme nos vies. La culture constitue l'âme de notre société. Elle est à la fois un moteur pour construire le tissu social et une plateforme pour définir une identité collective. La vitalité et la diversité culturelles sont des composantes majeures de la qualité de vie. Elles sont également une source d'attrait pour tous ceux qui valorisent l'audace et la créativité. En cela, la séparation en secteurs culturel et créatif s'estompe pour former un puissant levier de dynamisme économique.

Appuyer l'industrie de la musique et du spectacle, c'est contribuer à renforcer un secteur porteur pour la culture au Québec, dont tous les citoyens profitent au quotidien – même ceux qui ne fréquentent pas les salles de spectacles ou n'achètent pas de disques.

Malgré cela, la culture représente un pan négligé de l'économie. C'est pourtant un formidable levier de développement économique et de création de richesses. À l'échelle du Québec, comme le rappelait M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec cité par *The Gazette*, «*We forget that the cultural sector represents 4.5 per cent of Quebec's GDP and 130,000 jobs*»<sup>29</sup>. À Montréal, selon la Chambre de commerce du Montréal métropolitain<sup>30</sup>, le secteur de la culture représente plus d'emplois que ceux de l'aérospatiale ou des sciences de vie.

Notre culture rayonne partout à travers le monde et c'est à juste titre que tous les Québécois en tirent une certaine fierté. Notre culture mérite des investissements à la mesure du talent des artistes du Québec. Nous ne pouvons donc qu'adhérer à la récente déclaration de M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec : «*Notre culture nous définit et nous en ferons la promotion partout. Pour que notre culture soit disponible au plus grand nombre, nous devons soutenir les milieux culturels de*

---

<sup>29</sup> Propos rapportés dans *The Gazette* : Geoffrey Vendeville, 30 septembre 2014, Quebec to invest in digital culture, *The Gazette*.

<sup>30</sup> Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *L'art de s'investir en culture*.

*manière structurée et concertée pour nous assurer de la présence des œuvres et des produits culturels québécois, d'abord chez nous, et ailleurs dans le monde.»<sup>31</sup>*

Dans le cas de l'industrie de la musique et du spectacle, l'ensemble des acteurs professionnels s'entendent pour considérer le CIR comme une forme de soutien essentielle à la production. Sa stabilité et sa prévisibilité, lui procurent un fort pouvoir structurant sur les entreprises.

### 3.2 UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Dans le discours sur le budget du 9 mars 1999, le gouvernement du Québec introduisait deux nouveaux CIR, un pour l'enregistrement sonore et l'autre pour la production de spectacles. L'objectif général qui sous-tend tous les crédits d'impôt culturels est de soutenir la production culturelle québécoise en assurant aux entreprises une base de financement stable qui stimule leur croissance, en permettant de mieux structurer un secteur culturel et en favorisant la création d'emplois au Québec. C'est l'outil privilégié par les gouvernements pour soutenir les acteurs du secteur des industries culturelles.

Pour les organisations artistiques, souvent des organisations à but non lucratif, le gouvernement privilégie des formes de subventions, notamment par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Dans le dernier discours du budget, aucune coupe des sommes allouées à la culture n'a été annoncée : ainsi, le budget du CALQ n'a pas été amputé. À la SODEC, les sommes dédiées aux aides sélectives n'ont pas non plus été affectées par des coupes. En d'autres mots, rien ne semble indiquer une volonté politique de réduire le soutien au développement de la culture québécoise.

En annonçant une réduction des CIR, on semble avoir ignoré que dans le domaine des industries culturelles, et en particulier dans celles de la musique, il ne s'agit pas d'un outil économique comme les autres. C'est avant tout une mesure qui traduit

---

<sup>31</sup> Propos rapportés dans le communiqué « Le Plan culturel numérique du Québec : un investissement de 110 M\$ pour notre culture, chez nous, partout », Gouvernement du Québec, 29 septembre 2014

une volonté politique, un choix de société qui est réaffirmé gouvernement après gouvernement depuis 30 ans.

Cette idée d'une exception culturelle nécessaire, M. Yves Seguin, ministre des Finances, l'a défendue lors du dépôt du budget à l'Assemblée nationale, le 12 juillet 2003 : « *Nous croyons cependant justifié d'accorder un traitement distinct au secteur de la culture, symbole par excellence de notre identité* »<sup>32</sup>. La modulation des taux avait alors touché moins fortement les CIR du secteur culturel que les crédits d'impôt des autres secteurs de l'économie.

L'ADISQ croit qu'aucun gouvernement ne souhaite délibérément et en toute connaissance de cause nuire à la culture au Québec et en particulier à l'industrie de la musique et du spectacle. La révision des coupes des CIR est l'occasion de réparer une erreur d'inadvertance et certainement même d'améliorer l'efficacité de ces mesures.

### 3.3 LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE : UN OUTIL EFFICACE

Les CIR se sont avérés des outils efficaces pour soutenir l'industrie de la musique et du spectacle, notamment grâce à leur caractère prévisible et leur capacité d'assurer une forme de stabilité des revenus déclenchant la décision de prise de risque dans un projet. Leur impact global est indéniable. Ils tirent une partie de leur efficacité d'une gestion rigoureuse par la SODEC qui s'est affinée année après année. Au cours des quinze dernières années, la définition des CIR a été revue à de nombreuses reprises et généralement pour en accroître la portée (annexe 3).

Plus spécifiquement un bilan de la mesure du crédit d'impôt remboursable à la production d'enregistrements sonores au Québec a été mené par la direction générale du développement stratégique et de l'aide fiscale en juillet 2008. Ce travail de revue de mandat visait à évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques établis par le Ministre lors de l'annonce du CIR soit:

---

<sup>32</sup> Discours sur le budget prononcé à l'Assemblée nationale le 12 juin 2003, M. Yves Seguin, Ministre des Finances.

- Favoriser la consolidation de l'industrie en lui permettant de maintenir ou d'accroître son volume de production;
- Réduire le poids des coûts de production que les entreprises assument pour favoriser leur capitalisation et leur permettre de dégager de nouvelles ressources financières pour améliorer les étapes de la création, de la préproduction, de la mise en marché et de la promotion;
- Permettre la production de disques aux budgets plus ambitieux;
- Soutenir la création d'emplois diversifiés et plus justement rémunérés.

Les conclusions de ce document de près de 50 pages sont sans appel. Le CIR à l'enregistrement sonore a soutenu le développement des entreprises dans un contexte industriel très difficile. Les entreprises n'ont pas profité des CIR pour se désengager, elles ont continué à investir, notamment auprès des artistes de la relève. L'aide du CIR est jugée être un soutien vital pour l'industrie. Nous reproduisons dans l'encadré suivant les derniers paragraphes de la conclusion du rapport de la SODEC, qui résumant parfaitement la démonstration de l'efficacité et la pertinence de la mesure.

Malheureusement, le CIR à la production de spectacles n'a pas bénéficié d'un processus d'évaluation aussi systématique. L'ADISQ souhaiterait qu'un tel bilan soit tracé afin de rendre compte de l'efficacité de la mesure et de l'impact positif sur la production de spectacles.

**Encadré 1 – Extrait de la conclusion du rapport de la SODEC dressant un bilan de la mesure du CIR à la production d'enregistrements sonores au Québec**

En ce qui concerne le premier objectif – stimuler la production de disques québécois –, les productions soutenues par le crédit d'impôt ne représentent qu'une partie des œuvres mises en marché. Toutefois, au cours des cinq dernières années, on constate que malgré un climat d'affaires délicat (baisse des ventes mondiales) la valeur de la production québécoise, soutenue par le crédit d'impôt remboursable à la production d'enregistrements sonores a augmenté de 4,9 % par an.

En ce qui concerne le deuxième objectif – amélioration des étapes de création, de préproduction et de mise en marché –, la mesure de l'amélioration des étapes de création est par nature difficile à mesurer, les choix créatifs et les efforts consacrés à la création étant propres à chaque entreprise. Toutefois, le nombre d'entreprises ayant déclaré des dépenses de préproduction augmente. Les données disponibles ne nous permettent malheureusement pas d'effectuer une analyse sur les ressources consacrées à la mise en marché. Pour faire une analyse approfondie sur ce dernier aspect, il serait nécessaire d'entreprendre un chantier d'envergure visant à suivre les dépenses de mise en marché des producteurs et des distributeurs. Cela est d'autant plus vrai que la multiplication des nouvelles fenêtres de diffusion (Internet, téléphonie, baladeurs numériques) et la croissance de l'offre semblent imposer des dépenses toujours plus importantes pour obtenir de la visibilité.

Pour le troisième objectif - développement de budgets plus ambitieux –, on constate que les budgets moyens de production ont augmenté à un rythme annuel moyen de 7,7 % de 2001-2002 à 2007-2008. Cette croissance annuelle moyenne a été de 5,9 % en musique spécialisée et de 8,6 % en musique pop. La production de budgets ambitieux a été plus forte certaines années, soit en 2003-2004, 2004-2005 et surtout en 2007-2008.

Enfin, pour ce qui est du quatrième objectif – diversification de l'emploi et rémunération –, les dépenses des entreprises au titre de la main-d'œuvre augmentent clairement (9,7 % par an). Les maisons de production ont investi dans la main-d'œuvre québécoise et la rémunération des travailleurs a augmenté (données de Statistique Canada), ce qui était un des principaux objectifs de la mesure fiscale. Afin d'encourager l'utilisation de la main-d'œuvre québécoise, le montant de la mesure fiscale est d'ailleurs calculé sur les dépenses de main-d'œuvre effectuées.

Au cours de la période allant de 2000-2001 à 2007-2008, le crédit d'impôt à l'enregistrement sonore a accompagné les entreprises dans une industrie en pleine évolution. La diminution des coûts techniques (équipement de studio) due au numérique n'a pas fait chuter les budgets. Au contraire, les entreprises ont continué à investir auprès des nouveaux artistes et la part de la main-d'œuvre a augmenté. L'aide du crédit d'impôt combinée aux autres sources de subvention est un soutien vital pour l'industrie. L'ampleur des sommes dépensées et le volume d'affaires soutenu soulignent l'importance de l'impact du crédit d'impôt auprès des entreprises québécoises et des travailleurs de l'industrie.

Source : Direction générale du développement stratégique et de l'aide fiscale, SODEC, juillet 2008, Le crédit d'impôt remboursable à la production d'enregistrements sonores au Québec, bilan de la mesure, 2000-2001 à 2007-2008.

## 4. EN CONCLUSION

### 4.1 QUELLE SERA L'AMPLEUR DE L'IMPACT DE LA BAISSSE DU CIR?

La coupe de 20 % du CIR aura un impact négatif sur le niveau d'activité des entreprises de l'industrie de la musique et du spectacle, mais également sur sa dynamique industrielle et indirectement sur la vitalité artistique et culturelle du Québec. L'importance de cette pression négative tient au rôle très important que jouent les CIR pour réduire le risque élevé d'un projet de production qu'il soit un enregistrement sonore ou un spectacle.

S'ils y sont forcés, les producteurs du Québec adapteront leur stratégie pour réduire les risques, leur marge bénéficiaire étant déjà très modeste. Mais leurs choix menacent de se faire au détriment d'une saine vitalité du secteur de la musique et du spectacle : ils renonceront aux plus gros investissements, ils réduiront le coût et la durée des tournées et surtout, on hypothéquera l'avenir en devant renoncer à accompagner les artistes de la relève. Les témoignages de gestionnaire d'entreprises parmi les plus dynamiques de notre secteur montrent que ces choix seront certes cruels, mais imposés par la dynamique économique de l'industrie.

Au-delà de la dynamique industrielle, ce sont des acquis culturels de 30 ans qui sont remis en cause. Alors que la chanson québécoise vit une crise majeure, il ne faut pas présumer que l'industrie de la musique et du spectacle du Québec peut subir tous les assauts.

L'industrie de la musique et du spectacle enrichit les vies de millions de Québécois, mais c'est également un secteur économique qui génère des emplois et des revenus aux gouvernements. **La coupe de 20 % du CIR permettra au gouvernement du Québec d'économiser annuellement environ 2 M\$. Mais cette coupe aura également un effet négatif sur le niveau d'activités des entreprises québécoises du secteur de la musique et du spectacle. Si cette baisse de dépenses dépasse 4,4 %, les revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement du Québec diminueront de plus de 2 M\$. En d'autres termes, si le niveau des activités des entreprises québécoises du secteur de la musique et du spectacle baisse de 10 % voire de 20 % comme la plupart des professionnels le prévoient, la baisse des revenus du gouvernement sera largement supérieure aux économies réalisées.**

Au final, les seules gagnantes de cette opération sont les entreprises non québécoises qui pourront accaparer des parts de marché plus grandes et ainsi rapatrier les revenus générés ici à l'extérieur du Québec.

**Compte tenu de ce qui précède, l'ADISQ demande :**

- 1. Qu'aucune coupe supplémentaire ne soit appliquée aux programmes de crédits d'impôt enregistrements sonores et spectacle et que les taux ainsi que les plafonds de ces programmes soient rétablis aux niveaux qui prévalaient avant le budget du Québec du 4 juin 2014.**
- 2. Que les demandes de modifications de l'ADISQ afin de rendre les programmes de crédits d'impôt plus efficace, présentées à la section suivante, soient analysées et accueillies par la Commission.**

#### 4.2 FAIRE LE CHOIX D'UN AVENIR MEILLEUR

Le dernier budget du gouvernement est celui du redressement des finances publiques, mais également de la relance de l'économie. Au cours des dernières années, l'ensemble des aides financières de la SODEC aux entreprises du secteur de la musique et du spectacle a diminué alors que la situation économique de ce secteur n'a jamais été aussi précaire.

Dans le cas de l'industrie de la musique et du spectacle où la gestion du risque est au cœur du projet entrepreneurial, le CIR constitue l'outil le plus structurant et le plus performant pour maintenir et stimuler l'activité. **Si l'on souhaite modifier les CIR, ce ne devrait donc pas être pour les amputer, mais pour les améliorer.**

L'ADISQ propose plusieurs mesures pour accroître l'efficacité et l'impact des CIR (voir l'annexe 4 pour plus de détails). Ces propositions font consensus parmi les membres de l'ADISQ et plusieurs d'entre elles ont déjà été discutées et étudiées par la SODEC. On distinguera :

- Des simplifications de nature administrative ou des changements mineurs en matière de définition pour réduire les coûts d'administration et simplifier le traitement des demandes. Quatre domaines ont été ciblés :
  - Les frais d'expertise comptable;
  - La définition d'un spectacle;
  - Le délai de remboursement;
  - Le pourcentage des coûts québécois dans le cas particulier des spectacles à l'étranger.
- Des modifications au programme du CIR pour en accroître l'efficacité en prenant mieux en compte les spécificités de notre secteur avec :
  - Un accroissement de la flexibilité dans le nombre de phases;
  - Une hausse de la part de la main-d'œuvre dans le calcul des montants admissibles.
- Des bonifications ciblées pour encourager :
  - L'usage de la langue française;
  - Les artistes émergents;
  - Les contenus originaux.

L'ADISQ est donc prête à discuter des modifications à apporter au CIR dans la perspective de bâtir un avenir meilleur à l'industrie de la musique et du spectacle du Québec.

**ANNEXE 1 - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE 108 ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DU SECTEUR DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS (2013-2014)**

<b>Revenus totaux</b>	<b>157 319 788 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>Revenus autonomes</b>	<b>131 683 754 \$</b>	<b>84 %</b>
Enregistrement sonore	20 208 124 \$	13 %
Spectacle	73 285 547 \$	47 %
Gérance	6 631 840 \$	4 %
Autres revenus	31 558 243 \$	20 %
<b>Aide publique</b>	<b>25 636 034 \$</b>	<b>16 %</b>
Subventions SODEC	5 957 329 \$	4 %
Autres subventions et crédit d'impôt QC	9 478 663 \$	6 %
Subventions Canada et autres aides	10 200 042 \$	6 %
<b>Dépenses totales</b>	<b>146 210 907 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>CMV</b>	<b>95 363 394 \$</b>	<b>65 %</b>
<b>Frais d'exploitation totaux</b>	<b>50 847 513 \$</b>	<b>35 %</b>
Frais de vente	11 527 300 \$	8 %
Frais d'administration	26 113 016 \$	18 %
Frais financiers	1 031 533 \$	1 %
Amortissement	2 181 542 \$	1 %
Intérêts sur dette à long terme	128 044 \$	0 %
Autres frais	9 866 078 \$	7 %
<b>Bénéfice avant impôt et profit extraordinaire</b>	<b>11 108 881 \$</b>	<b>7,1 %</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>8 058 954 \$</b>	<b>5,1 %</b>

Source : SODEC (2014), Situation financière des entreprises du PADISQ 2013-14. Ces informations ont été fournies et traitées par la SODEC.

## ANNEXE 2 - ÉVOLUTION SUR 5 ANS DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA PRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET DE SPECTACLES<sup>33</sup>

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Production d'enregistrements sonores	1 546 222 \$	1 334 044 \$	1 359 294 \$	1 545 321 \$	1 251 305 \$
Productions de spectacles	8 732 808 \$	9 783 055 \$	9 199 355 \$	9 246 276 \$	9 479 352 \$
<i>Humour</i>	<i>2 845 009 \$</i>	<i>3 773 341 \$</i>	<i>2 603 721 \$</i>	<i>3 776 048 \$</i>	<i>3 269 809 \$</i>
<i>Musical</i>	<i>5 887 799 \$</i>	<i>6 009 714 \$</i>	<i>6 595 634 \$</i>	<i>5 470 228 \$</i>	<i>6 209 543 \$</i>
<b>Total</b>	<b>10 279 030 \$</b>	<b>11 117 099 \$</b>	<b>10 558 649 \$</b>	<b>10 791 597 \$</b>	<b>10 730 657 \$</b>
(base 100 en 2009-2010)					
Production d'enregistrements sonores	100	86	88	100	81
Productions de spectacles	100	112	105	106	109
<i>Humour</i>	<i>100</i>	<i>133</i>	<i>92</i>	<i>133</i>	<i>115</i>
<i>Musical</i>	<i>100</i>	<i>102</i>	<i>112</i>	<i>93</i>	<i>105</i>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>108</b>	<b>103</b>	<b>105</b>	<b>104</b>
<b>Inflation au Québec<sup>34</sup></b>	<b>100</b>	<b>101</b>	<b>104</b>	<b>106</b>	<b>107</b>

Sources : SODEC (2014), CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA PRODUCTION DE SPECTACLES, Sommaire par catégorie de spectacle selon l'année de la décision préalable rendue incluant toutes les phases.

SODEC (2014), CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA PRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES, Sommaire par catégorie d'enregistrements sonores selon l'année de la décision préalable rendue.

Ces informations ont été fournies et traitées par la SODEC.

<sup>33</sup> Les estimations des crédits d'impôt remboursables pour la production de spectacles comprennent les spectacles d'humour et musicaux. Les spectacles de cirque, de magie ou de théâtre ne sont pas compris dans les estimations.

<sup>34</sup> Source : Institut de la statistique du Québec, 22 août 2014, Taux d'inflation dans les provinces et dans certaines villes, 2008-2013.

### **ANNEXE 3 - PRINCIPALES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DES CRÉDITS D'IMPÔT EN MATIÈRE D'ENREGISTREMENT SONORE ET DE SPECTACLES**

#### **Discours sur le Budget 1999-2000 (9 mars 1999, p. 87)**

##### **Enregistrement sonore**

Introduction du crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores : 33 1/3 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles, jusqu'à concurrence de 15 % du total des frais de production (maximum : 50 000 \$ par enregistrement).

##### **Spectacles musicaux**

Introduction du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles musicaux : 33 1/3 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles, jusqu'à concurrence de 15 % du total des frais de production (maximum : 300 000 \$ par spectacle).

#### **Bulletin d'information 01-06 (5 juillet 2001, p. 175)**

Modification rétroactive concernant les notions d'honoraires du producteur et de frais généraux d'administration afin de résoudre les divergences d'interprétation survenues entre le MRQ et les membres de l'industrie;

Introduction d'une nouvelle exigence lors d'une demande de certification finale à la SODEC : joindre un rapport de coûts vérifiés ou une mission d'examen (si le coût final est inférieur à 250 000 \$) attestant qu'au moins 95 % des frais de production sont payés.

##### **Spectacles musicaux**

Élargissement du crédit d'impôt aux spectacles dramatiques, d'humour, de mime et de magie. Pour ce faire :

- retrait du critère d'admissibilité selon lequel le spectacle doit comporter un minimum de 75 % de chant ou de musique instrumentale en fonction du minutage;
- introduction d'une nouvelle grille de pointage (tableau 15).

## **Enregistrement sonore**

Élargissement du crédit d'impôt à l'humour. Pour ce faire :

- introduction d'une exception au critère d'admissibilité selon lequel un enregistrement doit comporter un minimum de 60 % de contenu musical;
- introduction d'une nouvelle grille de pointage (tableau 16).

## **Budget 2003-04 (12 juin 2003, renseignements additionnels p.97-99)**

### **Enregistrement sonore et Spectacles musicaux**

Réduction de 33 % à 29,1667 % du taux de crédit d'impôt.

Réduction du plafond de 50 000\$ à 43 750\$ pour l'enregistrement sonore et de 300 000\$ à 262 500\$ pour le spectacle.

## **Bulletin d'information 06-2 (29 juin 2006, p. 307)**

### **Spectacle**

Hausse du plafond de 262 500 \$ à 750 000 \$ par spectacle admissible

## **Discours sur le Budget 2008-2009 (13 mars 2008, p. 332)**

### **Spectacle**

Élargissement du crédit d'impôt aux spectacles de cirque, aux spectacles aquatiques et aux spectacles sur glace.

## **Budget 2009-2010 (19 mars 2009; p. 351)**

### **Spectacle**

Hausse du CIR : le taux sur la main-d'œuvre passe de 29,16 % à 35 % et la limite relative aux frais de production passe de 45 % à 50 % (i.e. 35 % X 50 % = 17,5 % aide maximale).

### **Enregistrement sonore**

Hausse du CIR : le taux sur la main-d'œuvre passe de 29,16 % à 35 % et la limite relative aux frais de production passe de 45 % à 50 % (i.e.  $35 \% \times 50 \% = 17,5 \%$  aide maximale).

Retrait des plafonds de 43 750 \$ (par enregistrement sonore ou DVD) et de 21 875 \$ (par clip).

Assouplissement d'une exclusion : dorénavant un DVD principalement constitué de matériel ayant donné droit à un CIR « audiovisuel » ou « services », pour la société admissible ou une société associée, est un DVD exclu.

### **Budget 2012-2013 (20 mars 2012; p. 417)**

#### **Spectacle**

Hausse du plafond pour les comédies musicales seulement (de 750 000\$ à 1 250 000\$ par comédie musicale admissible).

## **ANNEXE 4 - MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DES CRÉDITS D'IMPÔT EN MATIÈRE D'ENREGISTREMENT SONORE ET DE SPECTACLES**

### **1. SIMPLIFICATION DE NATURE ADMINISTRATIVE POUR RÉDUIRE LES COÛTS DE TRAITEMENT**

#### **1.1 : Frais d'expertise comptable (CIR Enregistrement sonore et spectacle)**

Contexte : Un rapport de coûts vérifié réalisé par un expert comptable externe est actuellement exigé pour les projets dont le coût est supérieur à 500 000\$ et un rapport de mission d'examen est exigé pour tout spectacle ou enregistrement sonore dont le coût est inférieur à 500 000\$. Pour certains projets de moins grande envergure dont le budget se situe bien en deçà de la limite de 500 000\$, les frais d'expertise comptable exigés peuvent s'avérer suffisamment élevés pour avoir un effet dissuasif sur la décision de produire une demande de crédit d'impôt et ultimement réaliser le projet. Cette situation touche davantage les projets d'enregistrement sonore et particulièrement les vidéoclips. Les vidéoclips sont encore pourtant un élément essentiel à la promotion des œuvres musicales tant à la télévision que dans le numérique où ils rivalisent avec une offre étrangère abondante aux budgets souvent ambitieux.

Solution : Qu'un avis au lecteur plutôt qu'une mission d'examen soit exigé pour les projets ayant un budget de production en deçà d'un certain niveau se situant entre 0 et 500 000\$ à établir de concert avec la SODEC.

#### **1.2 : Définition d'un spectacle (CIR Spectacle)**

Contexte : Il est fréquent qu'une formation musicale présente différentes versions d'un même spectacle lié au même enregistrement sonore. Par exemple, au cours d'une même tournée, un artiste ou un groupe peuvent choisir, souvent pour être en adéquation avec le type de salles où il se produit et/ou le public visé, de présenter un spectacle en formule acoustique ou en formule « orchestre complet ». La définition actuelle d'un spectacle admissible prévue par le programme de crédit d'impôt n'a pas la flexibilité nécessaire pour tenir compte de ces différentes versions

d'un même spectacle. Par exemple, quelques changements apportés à un spectacle (la durée par exemple) suffisent pour que celui-ci soit considéré comme un spectacle différent. Ainsi, lorsqu'une telle situation se produit, les différentes formules d'un même spectacle sont considérées comme des spectacles différents et le producteur doit donc présenter une demande de crédits d'impôt pour chacune de celles-ci au cours d'une même période. Ceci rend cette mesure plus coûteuse pour le producteur en plus d'augmenter le fardeau administratif tant pour le producteur que pour la SODEC.

Solution : Ajouter de la flexibilité à la définition d'un spectacle admissible afin de permettre que le producteur d'une tournée comportant différentes versions d'un même spectacle liées à un même album puisse déposer une seule demande de crédit d'impôt.

### 1.3 Délai de paiement (CIR Enregistrement sonore et spectacle)

Contexte : Le paiement du crédit d'impôt est généralement reçu par le producteur de une à deux années suivant le moment où les dépenses ont été engagées par celui-ci pour la production visée par cette mesure fiscale. Ce délai fragilise certaines entreprises et peut avoir des conséquences importantes sur leurs activités. Même si le financement intérimaire est une solution envisageable, ce financement s'accompagne de frais et peut s'avérer très coûteux pour certains, voire inaccessible pour les entreprises et les projets de moins grande envergure.

Solution : L'ADISQ propose que le ministère du Revenu verse dès la réception de la demande de crédit d'impôt un certain pourcentage du crédit d'impôt estimé par la SODEC et complète le versement du CIR à recevoir à l'étape de la vérification.

#### 1.4 Main-d'œuvre québécoise à l'étranger (CIR Spectacle)

Contexte : Le programme de crédits d'impôt spectacle prévoit qu'au moins 75 % du montant correspondant aux frais de production de la société, à l'égard du spectacle, autre que la rémunération versée aux particuliers directement liés à la création du spectacle,<sup>35</sup> l'ont été à des particuliers qui résidaient au Québec.

Lorsqu'un spectacle comporte des représentations à l'étranger certains frais autres que la main d'œuvre québécoise (frais de déplacements à l'étranger, location d'équipement technique sur place,...) liés à ces représentations sont si importants que ces spectacles ont de la difficulté à atteindre le seuil de 75 % de dépenses de main-d'œuvre québécoises exigé dans le programme de crédit d'impôt spectacles. Cette situation fait en sorte que certains spectacles qui tournent à l'étranger et qui font rayonner notre culture ne réussissent pas à se qualifier comme spectacle admissible et ne peuvent donc pas bénéficier de cette mesure.

Solution : Réduire de 75 % à 70 % le montant correspondant aux frais de production de la société, à l'égard du spectacle, autre que la rémunération versée aux particuliers directement liés à la création du spectacle devant être versés à des particuliers qui résidaient au Québec. De plus, comme c'est le cas pour les frais d'hébergement à l'étranger, les frais de transport à l'étranger encourus pour des Québécois devraient être considérés comme des dépenses québécoises afin de faciliter l'atteinte du 70 % et ainsi rendre le spectacle admissible.

## 2. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE CRÉDITS D'IMPÔT

### 2.1 Flexibilité dans la durée de la période d'admissibilité (CIR Spectacle)

Contexte : Certains spectacles ont une durée de vie plus longue que celle prévue dans le programme de crédit d'impôt spectacle. Ce programme limite la période d'admissibilité de la préproduction jusqu'à la troisième année suivant la première

---

<sup>35</sup> Particuliers visés par la grille de pointage soit l'auteur de paroles, le compositeur de la musique, le directeur artistique, le metteur en scène, le concepteur d'éclairage, l'arrangeur, le sonorisateur, le directeur musical, l'artiste principal.

présentation du spectacle devant public. Les représentations faites au-delà de cette période ne sont pas admissibles au CIR même si le plafond n'a pas été atteint.

Solution : Permettre à un même spectacle qui n'a pas atteint le plafond du crédit d'impôt par production d'être admissible au programme de crédit d'impôt sur une période plus longue que celle actuellement définie dans le programme. Cette situation ne risque de se produire que dans un nombre très limité de cas. Particulièrement pour les comédies musicales. Les tournées de spectacles de chanson ont dans la très grande majorité des cas une durée de vie maximale de 18 à 24 mois.

## 2.2 Hausse de la part de la main-d'œuvre (CIR Enregistrement sonore et spectacle)

Contexte : À l'heure actuelle, les programmes de crédits d'impôt prévoient qu'un maximum de 50 % en frais de production admissibles soit constitué de frais de main-d'œuvre.

Contrairement à d'autres secteurs culturels bénéficiaires des crédits d'impôt, les productions d'enregistrements sonores, de spectacles musicaux et d'humour cumulent des coûts de main-d'œuvre qui se situent systématiquement au-delà des maximums prévus par les programmes de crédits d'impôt enregistrement sonore et spectacle. Comme le démontre le tableau suivant, en enregistrement sonore, la part de la main-d'œuvre représente en moyenne 61,7 % des frais de production admissible en musique populaire et 65,4 % en musique spécialisée et d'humour.

**tab.14 Part de la main-d'œuvre admissible sur les frais de production admissibles des enregistrements sonores**

	Pop	Spécialisé + Humour <sup>36</sup>	Total général
2000-2001	51,8 %	67,5 %	55,1 %
2001-2002	59,1 %	65,4 %	60,3 %
2002-2003	56,4 %	66,4 %	59,4 %
2003-2004	57,8 %	62,7 %	59,2 %
2004-2005	62,1 %	70,6 %	65,0 %
2005-2006	66,8 %	74,0 %	68,2 %
2006-2007	72,2 %	74,6 %	72,8 %
2007-2008	61,1 %	65,1 %	62,0 %
2008-2009	60,4 %	62,2 %	60,8 %
2009-2010	60,3 %	59,2 %	60,0 %
2010-2011	62,3 %	60,9 %	62,0 %
2011-2012	61,3 %	63,2 %	61,8 %
2012-2013	62,4 %	64,9 %	62,9 %
2013-2014	65,4 %	70,4 %	66,1 %
Moyenne	61,7 %	65,4 %	62,5 %

Source : SODEC.

Pour les spectacles d'humour et de musique, la part de la main-d'œuvre sur les frais de production admissible a été en moyenne depuis 2000 de 63,2 % pour l'humour et 67,1 % pour la musique. Cette part se situe même pour la musique à 70 % et plus depuis 2010.

<sup>36</sup> Il n'y a que 4 enregistrements en humour, les données ont été intégrées dans la catégorie spécialisé.

**tab.15 Part de la main-d'œuvre admissible sur les frais de production admissibles de spectacles**

	Cirque	Humour	Magie	Musical	Théâtre	Moyenne générale	Moyenne pour la musique et l'humour
2000-2001	N/A	N/A	N/A	67 %	N/A	67,2 %	67 %
2001-2002	N/A	72,5 %	N/A	69 %	65,8 %	69,0 %	69 %
2002-2003	N/A	66,4 %	N/A	58 %	65,7 %	60,6 %	60 %
2003-2004	N/A	52,7 %	49,9 %	62 %	67,2 %	61,3 %	60 %
2004-2005	N/A	59,5 %	73,1 %	67 %	67,7 %	65,3 %	65 %
2005-2006	N/A	60,2 %	66,2 %	61 %	70,9 %	62,1 %	61 %
2006-2007	N/A	57,3 %	N/A	68 %	72,9 %	67,3 %	66 %
2007-2008	N/A	63,9 %	N/A	67 %	72,9 %	66,8 %	66 %
2008-2009	51,2 %	66,1 %	76,7 %	69 %	76,6 %	68,2 %	68 %
2009-2010	47,1 %	66,4 %	60,5 %	67 %	77,8 %	67,8 %	67 %
2010-2011	40,2 %	61,3 %	60,4 %	70 %	63,6 %	63,5 %	67 %
2011-2012	48,3 %	63,0 %	51,7 %	71 %	72,9 %	64,9 %	69 %
2012-2013	43,5 %	61,5 %	60,8 %	72 %	66,8 %	58,3 %	67 %
2013-2014	50,2 %	68,8 %	43,3 %	71 %	70,5 %	61,6 %	70 %
Moyenne	46,8 %	63,2 %	56,1 %	67,1 %	69,9 %	63,7 %	65,9 %

Solution : Par souci d'équité entre les différents secteurs culturels et pour être en adéquation avec la réalité des productions de musique et d'humour qui sont composées d'une forte proportion de main-d'œuvre, augmenter de 50 % à 65 % la part maximale de main-d'œuvre en enregistrement sonore et faire passer de 50 % à 70 % celle des spectacles musicaux et d'humour.

### 3. BONIFICATIONS

#### Contexte :

Les programmes de crédit d'impôt du gouvernement prévoient déjà pour plusieurs secteurs des bonifications qui ont pour objectif d'encourager certaines réalités particulières. L'industrie du disque et du spectacle ne bénéficie pas de telles bonifications. Pourtant, les défis auxquels fait face l'industrie du disque et du spectacle tel que présenté dans ce mémoire mettent clairement en lumière les besoins actuels de l'industrie et la vulnérabilité des productions musicales en raison du risque élevé qu'elles représentent, ainsi que de l'importance de préserver la diversité de la production québécoise. Certains types de productions comportent un lot de risques particulièrement élevés dans le contexte actuel. Il faut mettre en place dès maintenant les conditions qui permettront de continuer à offrir des productions en langue française, et qui motiveront les différents investisseurs à continuer de supporter un niveau plus élevé de risque dans notre contexte mondial et nord-américain. De nouveaux artistes doivent aussi continuer à alimenter le public pour assurer une pérennité à notre culture. Finalement il faut continuer d'encourager la production de contenu original pour préserver l'accès du public québécois à des productions dans lesquelles il se reconnaît et auxquelles il continue de s'intéresser de façon durable.

#### Solution :

Trois possibilités cumulatives de bonification du taux de crédit d'impôt pourraient donc être applicables aux programmes de crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores et pour la production de spectacles musicaux. Les spectacles d'humour de par leur nature ne seraient éligibles qu'à la bonification liée aux artistes émergents. La très grande majorité des spectacles d'humour sont des spectacles en français et sont évidemment tous des productions originales.

1. Langue française : la majorité du contenu (plus de 50 %) est en langue française

2. Artiste émergent :

Définition adoptée par l'ADISQ et l'Association canadienne des radiodiffuseurs (« ACR ») en 2008 pour la musique.

« Un artiste est considéré comme un artiste émergent jusqu'à ce que l'un ou l'autre des seuils suivants ait été atteint :

Une période de 48 mois s'est écoulée depuis la parution de son premier album mis en marché commercialement; OU

Une période de six mois s'est écoulée depuis que les ventes de l'un de ses albums ont atteint le statut de disque d'or selon Soundscan »

Définition pour l'humour : Est considéré comme étant membre relève:

Un humoriste qui a terminé son cours à l'ENH ou qui pratique le métier d'humoriste depuis moins de 7 ans et/ou dont son revenu principal ne provient pas de la pratique de son métier d'humoriste<sup>37</sup>.

3. Contenu original : la majorité du contenu (plus de 50 %) est original - pas de reprises

**tab.16 Résumé des possibilités de bonifications**

Langue de production	Bonification langue française	Bonification artiste émergent	Bonification contenu original	Nombre possible de bonifications
Française	X	X	X	3
Anglaise	-	X	X	2
Autres langues et instrumental	-	X	X	2
Humour		X		1

<sup>37</sup> Définition de l'Association des professionnels de l'industrie de l'humour (APIH)

Une production de langue française peut donc obtenir deux bonifications de taux en sus de celle pour la langue, s'il s'agit d'une production d'un artiste émergent qui porte sur du contenu original.

Un artiste émergent dont la production est en langue anglaise aura droit à la bonification en tant qu'artiste de la relève et à la bonification « contenu original » s'il s'agit de ce type de production. Un artiste établi peut avoir droit à la bonification « langue française » et à celle pour contenu original. De plus, un artiste dont la production est dans une 3e langue, ou un album de musique classique peut avoir droit à deux bonifications s'il produit du contenu original, et s'il est un artiste émergent. Finalement, un artiste du secteur de l'humour peut avoir droit à la bonification.

Les bonifications de taux suivantes sont suggérées afin de s'assurer que ces mesures suscitent l'intérêt des investisseurs.

**tab. 17 Bonifications de taux applicables**

	Taux de base en vigueur avant le 4 juin 2014	Bonification langue française	Bonification artiste émergent	Bonification contenu original	Taux maximum applicable
<b>Taux</b>	35 %	10 %	10 %	10 %	65 %
<b>Taux effectif basé sur le plafond de 50 % des coûts de main-d'œuvre</b>	17,5 %	5 %	5 %	5 %	32,5 %

Les trois tableaux suivants présentent l'évaluation des coûts de ces bonifications pour l'enregistrement sonore, les spectacles musicaux et d'humour.

**tab.18 Évaluation des coûts des bonifications basée sur 12 mois – 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et nombre de projets – ENREGISTREMENT SONORE**

	Bonification langue française	Bonification artiste émergent	Bonification contenu original	Nombre total de bonifications
				Coût total
115 projets	78	21	96	137
Coût bonification <sup>38</sup>	253 526 \$	53 988\$	261 186\$	568 700\$

**tab.19 Évaluation des coûts des bonifications basée sur 12 mois – 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et nombre de projets – SPECTACLE MUSICAL**

	Bonification langue française	Bonification artiste émergent	Bonification contenu original	Nombre total de bonifications
				Coût total
178 projets <sup>39</sup>	116	45	119	286
Coût bonification <sup>40</sup>	1 244 800\$	175 906\$	946 964\$	2 437 184\$

<sup>38</sup> Évaluation basée sur des données de la SODEC.

<sup>39</sup> Un spectacle peut comprendre jusqu'à trois projets ou phases qui font chacune l'objet d'une demande distincte.

<sup>40</sup> – Évaluation basée sur des données de la SODEC

**tab.20 Évaluation des coûts des bonifications basée sur 12 mois – 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et nombre de projets – SPECTACLE D'HUMOUR**

	Bonification artiste émergent	Nombre total de bonifications
		Coût total
36 projets <sup>41</sup>	5	5
Coût bonification <sup>42</sup>	34 464\$	34 464 \$

L'évaluation de l'ADISQ est basée sur les chiffres de l'année 2013-2014 et permet de prévoir un coût supplémentaire d'environ 570 000 \$ pour le programme de crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores et d'environ 2,4 millions de dollars pour le programme de crédit d'impôt pour la production de spectacles de musique et d'humour.

<sup>41</sup> Un spectacle peut comprendre jusqu'à trois projets ou phases qui font chacune l'objet d'une demande distincte.

<sup>42</sup> – Évaluation basée sur des données de la SODEC.